

GRANT THORNTON  
*Membre français de Grant Thornton  
International*

FORVIS MAZARS S.A.

ERNST & YOUNG Audit

**Deezer S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**GRANT THORNTON**  
Membre français de Grant Thornton  
International  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A.S. au capital de € 2 297 184  
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**FORVIS MAZARS S.A.**  
Tour Exalis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de  
surveillance au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Deezer S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Deezer,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Deezer S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ■ Evaluation des coûts de ventes et des dettes relatives aux redevances

Notes 2.5 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés

<b>Risque identifié</b>	<p>Au 31 décembre 2024, le coût des ventes s'élève à 418 millions d'euros. Les dettes commerciales et les factures non parvenues relatives aux redevances de droits d'auteurs s'élèvent respectivement à 7 millions d'euros et 275 millions d'euros.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le coût des ventes et les dettes relatives aux détenteurs de droits d'auteurs correspondent principalement à des coûts de distribution et des redevances liés au streaming de contenu.</p> <p>Les redevances sont généralement calculées à l'aide de taux négociés conformément aux accords de licence et sont basées sur les produits générés par les abonnements et la publicité, les statistiques d'utilisation ou une combinaison des deux.</p> <p>Le montant des redevances est déterminé par la direction en fonction de différentes variables, notamment le chiffre d'affaires constaté, le type de contenu diffusé en streaming et le pays dans lequel il est diffusé, l'identification du détenteur de licence et la taille de la base d'utilisateurs.</p> <p>Certains contrats pluriannuels incluent des minimums garantis. Auquel cas, votre société évalue le montant des redevances sur toute la période contractuelle. Toute différence entre le montant minimal garanti et les redevances évaluées est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés, et ce coût des ventes est réparti sur la même période.</p> <p>Compte tenu de la complexité de calcul des redevances, des systèmes d'information impliqués, de la volumétrie de données et de la part importante de jugement de la direction entrant dans leur détermination, nous avons considéré l'évaluation du coût des ventes et des dettes envers les détenteurs de droits d'auteurs comme un point clé de l'audit.</p>
<b>Notre réponse</b>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont principalement consisté en la mise en œuvre des procédures suivantes :</p> <p>➤ prendre connaissance des processus et contrôles mis en place par votre société pour déterminer le coût des ventes et les dettes relatives aux redevances ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ effectuer des tests d’efficacité sur les contrôles spécifiques au calcul des redevances, aux variables de calcul et aux systèmes d’information ;</li> <li>➤ en ce qui concerne les contrôles informatiques, vérifier le calcul automatique des parts de marché par détenteur de droits et apprécier le caractère exhaustif du recensement des écoutes ;</li> <li>➤ examiner les estimations et les jugements utilisés pour déterminer les redevances, lorsque les détenteurs de droits autorisent l'utilisation de leur contenu alors que les négociations ou la détermination des taux sont en cours ;</li> <li>➤ analyser les conditions contractuelles relatives aux montants minimaux garantis et évaluer les projections de redevances et les calculs différentiels en découlant ;</li> <li>➤ sur la base d’un échantillon représentatif de contrats, recalculer les montants des redevances, tester les variables de calcul et comparer les taux aux différents contrats et avenants correspondants.</li> </ul> <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.5 et 23 de l’annexe aux comptes consolidés.</p>
--	---

**■ Reconnaissance du chiffre d’affaires provenant de contrats de partenariat avec une clause de minimum garanti**

Notes 2.4.1, 5 et 28 de l’annexe aux comptes consolidés

<b>Risque identifié</b>	<p>Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires relatif aux abonnements au service Deezer souscrits par l'intermédiaire de partenaires de distribution ou inclus dans les services ou les produits vendus par des partenaires de distribution dans le cadre d'offres groupées, s'élève à 168 millions d'euros sur un chiffre d'affaires consolidé total de 542 millions d'euros.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.4.1 de l’annexe aux comptes consolidés, lorsque l’abonnement Deezer est inclus dans le service ou le produit vendu par le partenaire de distribution, ce dernier rémunère votre société sur la base de l’ensemble des abonnements vendus ou des abonnements actifs, selon les termes du contrat. Le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé de façon linéaire sur la période d'abonnement pour le montant net payé par le distributeur.</p> <p>Certains contrats avec des partenaires de distribution prévoient un minimum garanti à recevoir. Le chiffre d'affaires comptabilisé correspond aux ventes mensuelles déclarées par les partenaires de distribution. Lorsque la direction estime que le chiffre d’affaires total de l’année sera inférieur au minimum garanti contractuel, la différence sera répartie et comptabilisée en tant que chiffre d’affaires sur la durée restante du contrat, en cohérence avec les termes et conditions contractuelles.</p> <p>Nous considérons la reconnaissance du chiffre d’affaires lié aux partenariats avec une clause de minimum garanti comme un point clé de l'audit en raison de la complexité du traitement comptable et des estimations significatives de la direction concernant les revenus futurs par contrat.</p>
<b>Notre réponse</b>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont principalement consisté à examiner les procédures mises en place par la direction pour estimer le chiffre d’affaires futur d'un partenariat avec minimum garanti. Puis, à partir d’un échantillon de contrats comportant une clause de minimum garanti et des analyses effectuées par la direction, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ apprécié la cohérence du traitement comptable retenu avec les caractéristiques des contrats et les méthodes comptables décrites dans la note 2.4.1 de l’annexe aux comptes consolidés ;</li> </ul>

- corroboré le montant de minimum garanti pris en compte dans l'analyse de la direction avec le montant défini dans le contrat ;
- apprécié la pertinence des estimations de chiffre d'affaires sur toute la durée du contrat en menant des entretiens avec la direction et vérifié le dernier plan d'affaires global du groupe approuvé par le conseil d'administration ;
- vérifié le calcul de la différence entre le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'exercice et le chiffre d'affaires minimum garanti défini contractuellement et analysé le traitement comptable correspondant.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.4.1, 5 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### ■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés traduits en anglais destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés traduits en anglais destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés traduits en anglais qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Deezer S.A. par vos statuts du 29 avril 2021 pour les cabinets Forvis Mazars S.A. et Grant Thornton et par votre assemblée générale du 30 juin 2022 pour le cabinet Ernst & Young Audit.

Au 31 décembre 2024, les cabinets Forvis Mazars S.A. et Grant Thornton étaient dans la cinquième année de leur mission sans interruption (dont quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Ernst & Young Audit dans la troisième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### **■ Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON  
*Membre français de  
Grant Thornton International*

FORVIS MAZARS S.A.

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:  
*Laurent BOUBY*  
F2FCEAA49BFF4F3...

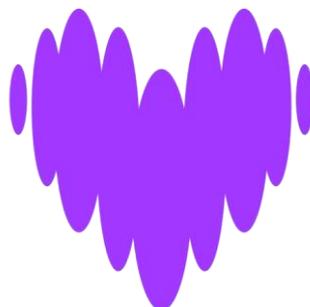
Laurent Bouby

DocuSigned by:  
*Erwan Candau*  
5BE6ADD7086C401...

Erwan Candau

DocuSigned by:  
*Frédéric Martineau*  
F942B62BA9184E2...

Frédéric Martineau



**DEEZER**

**États financiers consolidés  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**Deezer S.A.**

S.A au capital de 1 236 133,44 €  
RCS de Paris n°898 969 852  
24 rue de Calais 75009 Paris - France

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ****(EN MILLIERS D'EUROS)**

	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5</b>	<b>541 715</b>	<b>484 656</b>
Coût des ventes	5	(418 146)	(393 223)
<b>Marge brute</b>		<b>123 569</b>	<b>91 433</b>
Frais produit et développement	6.1	(30 548)	(34 711)
Frais commerciaux et marketing	6.1	(61 272)	(61 727)
Frais généraux et administratifs	6.1	(59 228)	(59 404)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(27 479)</b>	<b>(64 409)</b>
Produits financiers	8	6 485	8 727
Charges financières	8	(5 637)	(2 986)
Résultat financier		848	5 741
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(26 631)</b>	<b>(58 668)</b>
Impôt sur le résultat	9	599	(917)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(26 031)</b>	<b>(59 586)</b>
<b>Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>(25 889)</b>	<b>(57 666)</b>
<b>Dont part attribuable aux intérêts minoritaires</b>		<b>(141)</b>	<b>(1 919)</b>
<b>Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère</b>			
Résultat de base	10	(0,21)	(0,47)
Résultat dilué	10	(0,21)	(0,47)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>			
Résultat de base	10	122 010 021	121 508 524
Résultat dilué	10	122 010 021	121 508 524

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

# ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(26 030)</b>	<b>(59 586)</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
<i>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat consolidé (nets d'impôts) :</i>			
Écarts de conversion		3 500	(1 790)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat consolidé (nets d'impôts) :</i>			
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	22	(59)	384
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)</b>		<b>3 441</b>	<b>(1 406)</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>		<b>(22 589)</b>	<b>(60 992)</b>
<i>Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		(22 458)	(59 106)
<i>Dont part attribuable aux intérêts minoritaires</i>		(131)	(1 886)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	Au 31 décembre	
		2024	2023
<b>Actif</b>			
<b>Actifs non-courants</b>			
Goodwill	11	7 487	7 487
Immobilisations incorporelles	11	444	260
Immobilisations corporelles	12	3 947	4 915
Droits d'utilisation	13	15 039	16 736
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	-	-
Actifs financiers non courants	15	5 473	5 337
Autres actifs non courants	16	668	525
<b>Total actifs non courants</b>		<b>33 058</b>	<b>35 260</b>
<b>Actifs courants</b>			
Clients et comptes rattachés	17	63 916	70 362
Autres actifs courants	18	25 108	25 769
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	62 056	63 605
<b>Total actifs courants</b>		<b>151 080</b>	<b>159 736</b>
<b>Total actif</b>		<b>184 138</b>	<b>194 996</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	19	1 236	1 216
Primes d'émission	19	483 955	483 970
Actions propres		(354)	(363)
Réserves consolidées		(700 410)	(654 079)
Résultat net		(25 889)	(57 666)
<b>Capitaux propres Part du groupe</b>		<b>(241 462)</b>	<b>(226 922)</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	940
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(241 462)</b>	<b>(225 982)</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour avantages du personnel	22	697	500
Dettes de location non courantes	13	12 593	15 097
Passifs financiers	27	8 359	13 933
<b>Total passif non-courants</b>		<b>21 649</b>	<b>29 530</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	21	17 156	14 838
Dettes de location courantes	13	4 121	3 676
Emprunts et dettes financières courantes	27	6 388	7 115
Fournisseurs et comptes rattachés	23	310 201	298 990
Dettes fiscales et sociales	24	27 792	31 446
Produits constatés d'avance	26	37 449	33 781
Autres dettes	25	844	1 602
<b>Total passifs courants</b>		<b>403 951</b>	<b>391 448</b>
<b>Total passifs</b>		<b>425 600</b>	<b>420 978</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>184 138</b>	<b>194 996</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(EN MILLIERS D'EUROS, SAUF POUR LE NOMBRE D' ACTIONS)

	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Reserve de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 1er Janvier 2023</b>		<b>121 087 670</b>	<b>1 211</b>	<b>483 976</b>	<b>(320)</b>	<b>(3 734)</b>	<b>(665 820)</b>	<b>(184 688)</b>	<b>2 866</b>	<b>(181 822)</b>
Résultat net		-	-	-	-	-	(57 666)	(57 666)	(1 919)	(59 585)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(1 824)	-	(1 824)	34	(1 790)
Ecarts actuariels sur les plans de retraite à prestations définies	22	-	-	-	-	-	384	384	-	384
<b>Total Résultat global</b>						<b>(1 824)</b>	<b>(57 282)</b>	<b>(59 106)</b>	<b>(1 885)</b>	<b>(60 991)</b>
Émission d'actions ordinaires attribuées au personnel	20	550 011	6	(6)	-	-	-	-	-	-
Actions propres		-	-	-	(43)	-	-	(43)	-	(43)
Paiements fondés sur des actions	20	-	-	-	-	-	16 967	<b>16 967</b>	-	<b>16 967</b>
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	(52)	(52)	(40)	(92)
Autres		-	-	-	-	-	-	-	0	0
<b>Solde Au 31 Decembre 2023</b>		<b>121 637 681</b>	<b>1 216</b>	<b>483 970</b>	<b>(363)</b>	<b>(5 558)</b>	<b>(706 187)</b>	<b>(226 923)</b>	<b>940</b>	<b>(225 982)</b>
Résultat net		-	-	-	-	-	(25 889)	(25 889)	(141)	(26 030)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	3 490	-	3 490	10	3 500
Ecarts actuariels sur les plans de retraite à prestations définies	22	-	-	-	-	-	(59)	(59)	-	(59)
<b>Total Résultat global</b>						<b>3 490</b>	<b>(25 948)</b>	<b>(22 458)</b>	<b>(131)</b>	<b>(22 589)</b>
Actions propres		-	-	-	10	-	-	10	-	10
Augmentation de capital	19	-	20	(16)	-	-	-	4	-	4
Paiements fondés sur des actions	20	-	-	-	-	-	7 900	7 900	-	7 900
Actions ordinaires émises à la suite de l'acquisition d'actions gratuites		739 656	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions ordinaires émises suite à l'exercice de warrants		1 236 007	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	(812)	(812)
Autres		-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde Au 31 Decembre 2024</b>		<b>123 613 344</b>	<b>1 236</b>	<b>483 954</b>	<b>(353)</b>	<b>(2 068)</b>	<b>(724 235)</b>	<b>(241 462)</b>	<b>0</b>	<b>(241 462)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

À partir du 6 mars 2024, Driift a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, en décembre 2024, il n'y a plus d'intérêts minoritaires associés à Driift Holding's Limited (voir note 14).

# TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net		(26 030)	(59 586)
- Dotations nettes aux amortissements (hors dépréciation des actifs courants)	11,12,13	7 429	16 319
- Dotations nettes aux provisions	21,22	2 440	(1 014)
- Plus ou moins-values latentes d'opérations à la juste valeur		-	-
- Paiements fondés sur des actions	20	7 900	16 968
- Plus ou moins-values de cessions		898	(16)
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes distribués)		-	-
- Profits et pertes d'actualisation		16	(2 776)
- Coûts de la dette nette (dont intérêts sur dettes de location)		(869)	(1 325)
- Impôt sur le résultat	9	(599)	917
Variations du besoin en fonds de roulement :			
- (Augmentation)/Diminution des créances clients et autres actifs		10 965	(31 951)
- Augmentation/(Diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs		12 787	23 896
Impôt sur le résultat payé		(321)	(1 426)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>14 616</b>	<b>(39 994)</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11,12	(1 814)	(2 095)
Libération du compte séquestre et autres mouvements		(156)	-
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		207	16
Produits de cession d'actifs financiers non courants	15	3	102
Incidence des variations de périmètre	14	(1 865)	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(3 625)</b>	<b>(1 977)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Augmentation du capital social et primes d'émission (nette des coûts)	19	4	-
Remboursement des dettes courantes	27	(7 086)	(5 164)
Rachat d'actions propres		10	(44)
Produit de l'émission de dettes à long terme	27	793	747
Remboursement des dettes de location	13	(5 200)	(5 190)
Intérêts nets payés (dont contrats de location-financement)		860	1 317
Autres flux liés aux opérations de financement		-	(92)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(10 619)</b>	<b>(8 426)</b>
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1 918)	392
<b>Variation de la position de trésorerie nette</b>		<b>(1 546)</b>	<b>(50 005)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	27	63 605	113 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	27	62 057	63 605
<b>Variation de la position de trésorerie nette</b>		<b>(1 548)</b>	<b>(50 005)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 1. Informations relatives à la Société

### 1.1 Informations relatives à la Société

La Société ou la Société mère est une société anonyme de droit français à conseil d'administration constituée le 4 mai 2021, immatriculée sous le n° RCS Paris 898 969 852 et dont le siège est sis 24, rue de Calais, 75009 Paris.

Le groupe comprend Deezer S.A. et ses filiales (« le Groupe »). La Société est la société holding du Groupe, qui exploite un service de musique haute qualité, en streaming via le site Internet Deezer.com et une application mobile, et opère dans plus de 180 pays.

Les principales activités du Groupe sont :

- un service d'écoute de musique en ligne, fourni gratuitement aux utilisateurs (financé par la publicité) ou par le biais d'abonnements ;
- la vente de publicité (vente d'espaces publicitaires en ligne).

### 1.2 Événements significatifs

Le 9 janvier 2024, Deezer a annoncé la nomination d'Ivana Kirbride au poste de directrice commerciale (CCO) pour accélérer son expansion mondiale et stimuler la croissance des partenariats. Elle dirigera une stratégie de croissance visant à étendre la présence mondiale de Deezer et à mener des partenariats commerciaux majeurs sur les marchés clés du monde entier.

Le 17 janvier 2024, Deezer et la FNAC Darty ont annoncé le renouvellement de leur partenariat de longue date.

Le 23 janvier 2024, Deezer et TIM ont annoncé le renouvellement de leur partenariat à long terme au Brésil.

Le 4 mars 2024, la filiale Deezer Russia LLC a été liquidée. Cette liquidation est non significative dans les comptes de Deezer S.A.

Le 5 mars 2024, Deezer S.A a décidé de renoncer à certains droits qui donnaient à la Société la possibilité de consolider Driift Holdings Limited dans ces comptes. Par conséquent, Driift Holdings Limited est dorénavant consolidée selon la méthode la mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe depuis cette date. Ce changement de méthode de consolidation est non significatif dans les comptes de Deezer S.A.

Le 13 mars 2024, Deezer S.A a annoncé la nomination de Stuart Bergen en tant que CEO par intérim à compter du 01 avril 2024, suite à l'annonce de la démission de Jeronimo Folgueira le 28 février 2024, effective au 31 mars 2024.

Le 21 mars 2024, Deezer S.A et Merlin, partenaire indépendant de licence de musique numérique, ont annoncé le renouvellement de leur partenariat.

Le 13 juin 2024, Deezer S.A a annoncé le renouvellement des mandats d'Iris Knobloch en qualité d'administrateur et directrice du Conseil d'Administration, ainsi que du renouvellement des mandats de Combat Holding (représenté par Matthieu Pigasse) et Mark Simonian en qualité d'administrateurs.

Deezer S.A a également annoncé la nomination de Carl De Place, actuel CFO adjoint, en qualité de CFO à compter du 1er août 2024, en remplacement de Stéphane Rougeot.

Le 1er juillet 2024, la Société a annoncé le transfert de la totalité des actions ordinaires composant son capital, cotées et admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, du compartiment professionnel au compartiment général d'Euronext Paris, à compter du 8 juillet 2024 (le « Transfert du Segment Euronext »).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Apport du Segment Euronext, 120 000 actions ordinaires existantes de la Société, initialement affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité conclu entre la Société et BNP Paribas Exane le 4 juillet 2022, ont été réallouées à un placement dans le cadre d'une offre au public de la Société en France, par voie d'offre à prix fixe de 1,66 € par action ordinaire.

Le contrat de liquidité a été suspendu pour la durée de l'Offre du 1er juillet 2024 au 3 juillet 2024 (inclus).

Le 4 juillet 2024, la Société a annoncé le succès de l'Offre et a confirmé le Transfert du Segment Euronext, avec un règlement-livraison des actions de la Société vendues dans le cadre de l'Offre effective le 8 juillet 2024.

Le 25 juillet 2024, Deezer SA a annoncé la nomination de Alexis Lanternier en tant que Chief Executive Officer, à partir du 2 Septembre 2024.

## **2. Principales méthodes comptables**

Les comptes annuels pour l'exercice clos les 31 décembre 2024 ont été préparés sous la supervision de la direction et ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 18 mars 2025.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière permanente à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

### **2.1 Base d'établissement**

Sauf indication contraire, les données financières sont présentées en milliers d'euros sans décimale, l'euro étant la monnaie de présentation du Groupe. Les montants indiqués dans l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie et les tableaux présentés dans l'annexe aux comptes consolidés peuvent ne pas toujours correspondre à la somme calculée des postes respectifs en raison de différences d'arrondi.

#### *2.1.1 Conformité au référentiel IFRS*

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et approuvées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire à compter du 31 décembre 2024.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS suppose de procéder à certaines estimations comptables critiques et de retenir des hypothèses. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Les domaines faisant plus particulièrement appel au jugement ou de nature plus complexe et où les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

Le 18 mars 2025, le Conseil d'administration a examiné la situation financière du Groupe, ainsi que ses flux de trésorerie prévisionnels et les facilités de financement disponibles, et prévoit raisonnablement que le Groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois après l'arrêté de ces états financiers. Le Groupe a préparé ses états financiers selon le principe de la continuité d'exploitation.

#### *2.1.2 Nouvelles normes et amendements aux normes adoptés par le Groupe*

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des textes suivants, appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail »
- Modifications d'IAS 1 :
  - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
  - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
  - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2024.

### 2.1.3 *Nouvelles normes et interprétations non encore entrées en vigueur*

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pouvant avoir un impact sur les états financiers du Groupe sont les suivants :

- Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité » ;
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers » (\*)
- Norme IFRS 18 : « États financiers : Présentation et informations à fournir » (\*)
- Norme IFRS 19 : « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir » (\*)

(\*) Normes non encore adoptées par l'Union Européenne.

## 2.2 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et s'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister.

Les sociétés ou les filiales sur lesquelles la Société exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Lorsque la Société exerce une influence notable sur les stratégies opérationnelles et financières de sociétés ou de filiales, celles-ci sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

## 2.3 Conversion des transactions en monnaie étrangère

### 2.3.1 *Monnaie fonctionnelle et de reporting*

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont exprimés dans la devise du principal environnement économique dans lequel opère l'entité (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie de reporting et la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

### 2.3.2 *Transactions et soldes*

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans leurs monnaies fonctionnelles respectives au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés au compte de résultat consolidé.

### 2.3.3 Sociétés du Groupe

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro s'effectue comme suit :

- pour les éléments de l'état de la situation financière, au taux de change en vigueur à la date de clôture ; et
- pour les postes du compte de résultat, de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie, au taux moyen de la période présentée,

sauf lorsque cette méthode ne peut être appliquée en raison de fluctuations importantes des taux de change au cours de la période considérée.

Les écarts de conversion qui en résultent sont enregistrés en écarts de conversion cumulés dans les autres éléments du résultat global. La part du Groupe dans les différences de conversion qui en résultent est portée dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion », jusqu'à ce que les investissements auxquels elle se rapporte soient vendus ou liquidés. Les écarts de conversion sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'entité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

## 2.4 Reconnaissance du chiffre d'affaires

### 2.4.1 Chiffre d'affaires Direct et Chiffre d'affaires Partenariats

La Société génère des produits d'abonnements à son service de musique en streaming. Les produits d'abonnements proviennent directement des utilisateurs finaux (« Chiffre d'affaires Direct ») et des partenaires qui sont généralement des sociétés de télécommunications et de médias ou des fabricants d'équipement audio collectant le paiement des abonnements en stand-alone auprès de leurs clients finaux ou regroupant l'abonnement avec leurs propres biens et services (« Chiffre d'affaires Partenariats»). La Société satisfait à son obligation de performance, et les produits de ses services sont reconnus au fur et à mesure sur la période d'abonnement. En général, les abonnements sont payés chaque mois à l'avance.

- **Chiffre d'affaires Direct et abonnements en stand-alone (Chiffre d'affaires Partenariats)**

Ces abonnements sont souscrits directement par l'utilisateur ou par l'intermédiaire d'un partenaire de distribution tel qu'une société de télécommunications ou un fabricant d'équipements audio.

- Les abonnements vendus par le Groupe et collectés par l'intermédiaire de plateformes de paiement ainsi que les abonnements souscrits via les « Stores » (Apple, Android) sont comptabilisés à hauteur de leur valeur brute. La commission prélevée par la plateforme est incluse dans le coût des ventes ;
- Pour les abonnements souscrits par l'intermédiaire de partenaires de distribution (« stand-alone ») :
  - lorsque le Groupe conclut qu'il agit pour son propre compte dans la transaction, au regard de l'analyse du contrôle des services ou des droits d'accès aux services, notamment en ce qui concerne la détermination du prix de vente au client final, le chiffre d'affaires est constaté en brut. Si une commission est facturée par le distributeur conformément au contrat de distribution, elle est comptabilisée en charges au poste « Frais commerciaux et marketing » ;
  - lorsque le Groupe conclut que le partenaire de distribution agit pour son propre compte dans la transaction, au regard de l'analyse du contrôle des services ou des droits d'accès aux services, notamment en ce qui concerne la détermination du prix de vente au client final, le chiffre d'affaires est constaté en net, déduction faite de la commission sur chiffre d'affaires.

Les produits des abonnements directs et en stand-alone, qu'ils soient comptabilisés en brut ou en net, sont associés à une obligation de performance, à savoir la livraison du service de musique en streaming.

- **Produits des abonnements en offres groupées (Chiffre d'affaires Partenariats)**

Lorsque l'abonnement à Deezer est inclus dans le service ou le produit vendu par le partenaire de distribution, ce dernier rétribue le Groupe sur la base de tous les abonnements vendus ou des abonnements actifs selon les termes du contrat (un abonné actif est un utilisateur qui a écouté de la musique pendant au moins 30 secondes au cours des 30 derniers jours).

D'après l'analyse du Groupe, le distributeur agit en tant que principal, et l'obligation de performance est la livraison du service de musique en streaming. Le chiffre d'affaires est reconnu de façon linéaire sur la période d'abonnement, et représente le montant net payé par le distributeur.

Le Groupe a signé avec des partenaires de distribution, pour la plupart des sociétés de télécommunications et de médias, des contrats prévoyant un montant minimum garanti à recevoir. Le chiffre d'affaires comptabilisé correspond aux ventes mensuelles déclarées par les partenaires de distribution. S'il est estimé que les produits seront inférieurs au montant minimum garanti, toute différence entre les ventes réelles et le montant minimum garanti est comptabilisée en chiffre d'affaires sur la durée restante du contrat, conformément aux termes et conditions du contrat.

#### 2.4.2 *Autres produits des activités ordinaires*

Le Groupe a deux autres sources de chiffre d'affaires :

- le chiffre d'affaires publicitaire du Groupe, principalement généré par la publicité aux formats display, audio et vidéo diffusée via des impressions sur le service gratuit Deezer. Le Groupe conclut des accords avec des agences de publicité qui achètent de l'espace publicitaire sur sa plateforme pour le compte de leurs clients, ou directement avec les annonceurs. Ces accords publicitaires sont généralement vendus sur la base du coût pour mille et sont attestés par un ordre d'insertion, une demande de placement d'ordre par le biais d'une plateforme en libre-service qui comprend l'acceptation en ligne des termes et conditions, ou de contrats qui précisent les conditions de l'accord telles que le type de produit publicitaire, la tarification, les dates d'insertion et le nombre d'impressions sur une période donnée. Ces revenus publicitaires sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle les services publicitaires sont fournis ;
- les autres produits correspondent aux produits perçus par le groupe Deezer auprès de ses partenaires, notamment grâce à la vente de codes d'accès.

Les produits constatés d'avance comprennent principalement des frais d'abonnement perçus pour des services qui n'ont pas encore été fournis, et à ce titre, le chiffre d'affaires afférent n'a pas été reconnu. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont fournis.

### 2.5 **Coût des ventes**

Le coût des ventes correspond principalement à des redevances et des coûts de distribution liés au streaming de contenu.

#### 2.5.1 *Redevances et coûts minimums garantis*

Les redevances et les coûts minimums garantis comprennent les redevances dues aux détenteurs de droits du fait du streaming de contenu.

Les redevances sont généralement calculées à l'aide de taux négociés conformément aux accords de licence et sont basées sur les produits générés par les abonnements et la publicité, les statistiques d'utilisation ou une combinaison des deux. Le montant des coûts des détenteurs de droits est déterminé en fonction de différentes variables, notamment le chiffre d'affaires constaté, le type de contenu diffusé en streaming et le pays dans lequel il est diffusé, l'identification du détenteur de licence et la taille de la base d'utilisateurs. Certains titulaires de droits autorisent l'utilisation de leur contenu sur la plateforme alors que les négociations sur les conditions générales ou la détermination des taux légaux sont en cours. Le cas échéant, les redevances sont calculées sur la base de taux estimés. Dans certains pays, les titulaires de droits ont plusieurs années pour réclamer des redevances au titre des compositions musicales ; en conséquence, les redevances à payer sont estimées jusqu'à ce que les paiements soient effectués.

Lors de la signature de contrats pluriannuels de redevances prévoyant des montants minimums garantis, le Groupe évalue le montant des redevances à consommer sur toute la période contractuelle. Toute différence entre le montant minimum garanti et les redevances évaluées est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés, et ce coût des ventes est réparti sur la même période. Lorsque la somme des montants minimums garantis ne peut être affectée à des périodes couvertes par la durée du contrat, leur montant est réparti pro rata temporis.

Concernant les contrats déficitaires, toute différence entre le montant minimum garanti et les redevances sur l'ensemble de la période contractuelle évaluée à la date de conclusion du contrat est comptabilisée comme une immobilisation incorporelle (droit d'accès selon les critères d'IAS 38). Cette immobilisation incorporelle est amortie sur la durée du contrat et la dotation annuelle est présentée dans les frais produit et développement.

À la clôture de chaque exercice, le Groupe met à jour l'estimation du montant minimum garanti non utilisé. Si la nouvelle estimation est supérieure au montant initial de l'immobilisation incorporelle, la différence est comptabilisée dans le coût des ventes par le biais d'une dépréciation des paiements anticipés sur les droits musicaux, le cas échéant, ou par le biais d'une provision pour contrat déficitaire si cette différence est supérieure aux paiements anticipés.

### *2.5.2 Coûts de distribution et autres coûts*

Les coûts de distribution et autres coûts des ventes comprennent les commissions facturées par les plateformes de vente, l'hébergement des serveurs et la bande passante du réseau.

## **2.6 Frais produit et développement**

Les frais produit et développement correspondent principalement aux coûts engagés pour le développement et l'amélioration du produit et de ses interfaces. Les coûts engagés comprennent principalement les salaires et les charges sociales.

## **2.7 Frais commerciaux et marketing**

Les frais commerciaux et marketing comprennent principalement les coûts d'acquisition des abonnés, les dépenses de communication liées aux relations publiques, les commissions versées aux distributeurs, ainsi que les coûts liés aux essais gratuits des abonnements à Deezer. Ils comprennent également les salaires, les charges sociales et les frais relatifs aux employés affectés à la régie publicitaire, aux équipes centrales et locales chargées du marketing, ainsi qu'aux équipes d'assistance aux clients. Les frais inclus dans les coûts liés aux essais gratuits découlent principalement des redevances par utilisateur déterminées conformément aux accords conclus avec les détenteurs de droits.

## **2.8 Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs comprennent principalement les salaires, les charges sociales et les dépenses relatives aux employés affectés aux fonctions supports et de gestion telles que le contenu, les finances, les ressources humaines, les services juridiques et la stratégie, au département chargé des relations avec les détenteurs de droits, ainsi que les coûts liés aux locaux.

## **2.9 Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt pour l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sauf s'ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

### *2.9.1 Impôt exigible*

La charge d'impôt de l'exercice est calculée sur la base des taux d'imposition locaux adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales et sociétés associées opèrent et génèrent un résultat imposable.

### *2.9.2 Impôts différés*

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers consolidés et leur base fiscale. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Lors de leur comptabilisation, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont compensés que si certains critères sont remplis, par exemple lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation.

## **2.10 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, diminué, le cas échéant, du nombre moyen des actions d'autocontrôle rachetées par la Société.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de la période par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture, hors actions d'autocontrôle et compte tenu de l'impact de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, notamment du fait de l'exercice des options sur actions.

Le calcul du résultat de base par action est détaillé dans la Note 10 – Résultat par action.

## **2.11 Goodwill**

Le goodwill correspond à la différence entre la contrepartie transférée et les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés. Le goodwill n'est pas amorti ; il est soumis à un test de dépréciation chaque année, ou plus fréquemment en fonction de certains indicateurs. La valeur d'utilité est définie comme la somme des flux de trésorerie actualisés générés par l'utilisation continue de l'actif sur sa durée d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable nette, une charge de dépréciation est calculée.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour ces tests sont :

- le plan d'affaires relatif au goodwill préparé par la direction et fondé sur des hypothèses de croissance et de rentabilité, en ligne avec le plan d'affaires du Groupe validé par le Conseil d'administration,
- un multiple de chiffre d'affaires de sortie,
- le taux de croissance du chiffre d'affaires,
- le taux de croissance de la marge brute,
- le taux d'actualisation.

## **2.12 Immobilisations incorporelles**

### *2.12.1 Frais de développement*

Les frais de développement internes peuvent être inscrits à l'actif lorsque les critères suivants sont remplis :

- une forte probabilité de succès technique permettant l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité du Groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses engagées pour développer l'immobilisation incorporelle.

Certains des critères précités ne sont pas remplis au cours de la période présentée. Les frais de développement sont donc comptabilisés en charges.

### *2.12.2 Logiciels et licences*

Les logiciels et les licences acquis sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

### *2.12.3 Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits acquis sur les marques et les bases de données. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilité.

### 2.12.4 Amortissements

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité selon la méthode linéaire. Les durées d'utilité sont revues chaque année et tout ajustement est comptabilisé de manière prospective.

Lorsque leur durée de vie est indéterminée, les immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an, soit individuellement, soit dans le cadre de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle elles appartiennent.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

▪ Licences	1 à 3 ans
▪ Sites Internet	1 an
▪ Base de données clients	entre 1 et 2 ans
▪ Autres actifs	entre 1 et 3 ans
▪ Droits d'exclusivité et de puisage	durée du contrat

### 2.13 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût historique comprend les frais directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

▪ Agencements	5 à 10 ans
▪ Matériel et outillage	3 ans
▪ Installations générales et équipements	entre 5 et 8 ans
▪ Véhicules	5 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 ans
▪ Mobilier	5 ans

Les immobilisations corporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'en raison des événements ou des circonstances, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle est son prix de vente net ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

### 2.14 Droits d'utilisation et dettes de location

À la date de conclusion d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – celui-ci peut être spécifié explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur détient un droit de substitution substantiel, l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation ; et

- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe détient ce droit lorsqu'il a les droits décisionnels les plus pertinents pour changer le mode et la finalité d'utilisation de l'actif.

En tant que preneur, le Groupe comptabilise :

- Un actif correspondant au droit d'utiliser cet actif sur la durée du contrat de location :

À la date d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué au coût, qui comprend le montant de l'évaluation initiale de la dette de location, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, les coûts directs initiaux et les coûts de remise en état. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Cette durée d'utilité correspond toujours à la durée du contrat de location, compte tenu de la nature des actifs loués par le Groupe.

- Une dette de location résultant de l'obligation de payer ce droit d'utilisation :

À la date d'effet du contrat de location, la dette de location comprend la valeur actuelle nette des paiements fixes, moins les loyers et les incitations à recevoir, les paiements variables basés sur un indice ou un taux, les montants que le Groupe devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties, le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer cette option, et les paiements des pénalités de résiliation du contrat de location, si le contrat de location prévoit cette option. Les loyers sont actualisés en utilisant un taux d'emprunt marginal propre à chaque pays et à chaque durée des contrats de location.

Ces taux correspondent aux taux d'intérêt que le Groupe devrait payer pour emprunter, sur la même durée et avec une garantie similaire, le montant nécessaire à l'achat d'un actif similaire dans un environnement économique similaire.

Pendant la durée du contrat de location, la dette de location et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en fonction d'événements entraînant une augmentation ou une diminution de la durée du contrat de location et du loyer.

La durée du contrat considérée correspond à sa durée raisonnablement certaine, incluant la période non résiliable et les périodes éventuellement couvertes par des options de renouvellement ou de résiliation. Cette durée est évaluée à la date du début du contrat de location et cette évaluation doit tenir compte de tous les faits ou circonstances créant une incitation économique. Le Groupe utilise les principales mesures simplifiées autorisées par IFRS 16.

Les contrats de location répondant aux conditions suivantes sont exclus du champ d'application d'IFRS 16 :

- les contrats de location relatifs à des biens d'une valeur inférieure à 5 000 euros,
- les contrats de location à court terme d'une durée inférieure ou égale à 12 mois.

Les loyers relatifs aux contrats de location exclus du champ d'application d'IFRS 16 sont directement comptabilisés dans les coûts opérationnels.

## 2.15 Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs qui font l'objet d'une dépréciation ou d'un amortissement sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements sur le marché dans lequel l'entité opère indiquent un risque de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ; un test de dépréciation est effectué pour déterminer si la valeur comptable de l'actif reste inférieure à sa valeur recouvrable, définie comme sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Les dépréciations antérieures d'actifs non financiers autres que le goodwill sont examinées pour une éventuelle reprise à chaque période de reporting.

## 2.16 Instruments financiers

### 2.16.1 Actifs financiers

#### *Comptabilisation initiale et évaluation*

Les actifs financiers du Groupe sont constitués des actifs financiers non courants, des autres actifs non courants, des créances clients et autres créances, des autres actifs courants et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date

à laquelle le Groupe reçoit ou livre l'actif. Les créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Elles sont incluses dans les actifs courants sauf lorsque leur échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

#### *Décomptabilisation*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré.

#### *Dépréciations des actifs financiers*

Les actifs financiers tels que les créances clients sont dépréciées en application d'un modèle de dépréciation basé sur les pertes attendues. Le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9 relatives au modèle simplifié de la provision initiale sur la durée de l'instrument.

Le risque de crédit est évalué à chaque clôture par la prise en compte d'informations raisonnables et justifiables disponibles et de statistiques en termes de recouvrement. Les principaux facteurs pris en compte pour identifier ces pertes de valeur potentielles sont les difficultés financières réelles d'un débiteur ou les retards de paiement.

### 2.16.2 *Passifs financiers*

#### *Comptabilisation initiale et évaluation*

Les passifs financiers du Groupe comprennent des dettes de location non courantes et courantes, des dettes financières à long terme et à court terme, des dettes à court terme y compris des dettes fournisseurs et autres dettes, et des passifs éventuels, à l'exclusion des produits constatés d'avance. Tous les passifs financiers, exception faite des dettes de location, sont comptabilisés initialement à la juste valeur.

Le Groupe comptabilise certains bons de souscription d'actions comme un passif financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, le Groupe a déterminé que les bons de souscription d'actions ne pouvaient pas être classés dans les capitaux propres, car les BSAR peuvent être convertis en un nombre variable de nouvelles actions ordinaires. Ils sont donc comptabilisés comme des dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe comptabilise les passifs éventuels comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La juste valeur des passifs éventuels est présentée comme une composante des provisions, charges à payer et autres dettes dans l'état de la situation financière consolidée. Les variations de la juste valeur des passifs éventuels sont comptabilisées comme des charges opérationnelles dans les frais généraux et administratifs.

#### *Évaluation ultérieure*

##### - Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les charges à payer sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières dans le compte de résultat consolidé. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsque le passif est décomptabilisé.

Les provisions sont incluses dans le passif courant sauf si le Groupe dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement durant au moins 12 mois après la date de clôture.

##### - Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ensuite réévalués à la juste valeur à la date de clôture, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières dans le compte de résultat consolidé.

## *Décomptabilisation*

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration.

### *2.16.3 Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente est le prix que le Groupe recevrait pour vendre un actif ou paierait pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. En l'absence de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, ces évaluations mettent en jeu la formulation d'hypothèses basées sur des données observables sur le marché et, en l'absence de telles données, sur des informations internes cohérentes avec celles que des participants de marché utiliseraient dans le cadre d'une transaction hypothétique à la date d'évaluation. Les données observables reflètent les données de marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables reflètent les hypothèses de marché du Groupe. Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou publiée dans les états financiers consolidés sont classés à différents niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs détaillée ci-après, sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles les données sont basées sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, et des techniques d'évaluation basées sur des modèles pour lesquels toutes les hypothèses importantes sont observables sur le marché ou peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif ;
- Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un effet significatif sur la juste valeur comptabilisée, et qui nécessitent que le Groupe utilise ses propres hypothèses sur les hypothèses des participants du marché.

Le Groupe dispose de politiques et procédures pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui utilisent ce qu'il considère être les données les plus pertinentes et les plus fiables disponibles auprès des acteurs de marché. Le Groupe a pour politique de maximiser l'utilisation de données observables pour ses évaluations de juste valeur de niveau 3. En l'absence de données observables, le Groupe utilise des données non observables basées sur les hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif. Pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers à l'aide de données de niveau 3, le Groupe prend en compte des facteurs tels que les taux d'intérêt actuels, les marchés actions, les devises et les marchés obligataires, les flux de trésorerie futurs attendus, la probabilité de survenance de certains événements futurs et d'autres données publiées. Le Groupe met en œuvre diverses procédures pour évaluer le caractère raisonnable de ses évaluations de la juste valeur, notamment en recourant à des tiers.

### *2.16.4 Instruments dérivés*

Le Groupe n'utilise pas de produits dérivés pour la couverture opérationnelle et la gestion de l'exposition aux fluctuations des taux de change.

## **2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois et les investissements sur le marché monétaire dont le risque de variation de valeur est négligeable.

Les placements à court terme sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont rapportées en résultat.

## 2.18 Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société est divisé en 123 613 344 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,01 €. Toutes les actions ordinaires en circulation ont les mêmes droits de vote aux assemblées générales.

Les actions ordinaires et les actions de préférence (catégorie A2 et A3) sont classées dans les capitaux propres.

## 2.19 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe dispose de plans permettant d'attribuer aux administrateurs, aux cadres et à certains collaborateurs des actions nouvelles émises et des options sur actions, et d'octroyer à certains partenaires commerciaux des bons de souscription d'actions.

Pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, le Groupe doit évaluer les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propre à la juste valeur des biens ou services reçus. S'il n'est pas possible d'effectuer une évaluation fiable des biens ou services reçus, le Groupe les évalue en déterminant la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

La juste valeur des options sur actions attribuées aux employés et de certains bons de souscription d'actions octroyés aux partenaires commerciaux a été déterminée en utilisant le modèle Black-Scholes avec les paramètres clés suivants :

- valorisation de Deezer S.A. à la date d'attribution de l'instrument financier ;
- maturité de l'instrument financier (date estimée de sa liquidité) ;
- taux de rendement des obligations d'État à la date d'évaluation de l'instrument financier ;
- indice de volatilité de l'entreprise basé sur des entreprises comparables ;
- prix d'exercice de l'instrument financier.

La juste valeur des actions gratuites attribuées aux employés a été déterminée sur la base de la valorisation de Deezer S.A. ou de la Société à la date d'attribution et des droits attachés à ces actions gratuites.

La valeur des instruments de capitaux propres attribués aux employés est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits et enregistrée dans les charges liées aux avantages du personnel avec une augmentation correspondante des capitaux propres du Groupe.

La valeur des instruments de capitaux propres payés aux administrateurs et aux employés en contrepartie de services ou de biens reçus et attribués à des tiers en contrepartie de partenariats commerciaux est comptabilisée en charges dans le compte de résultat ou à l'actif du bilan, avec une augmentation correspondante des réserves dans les capitaux propres du Groupe.

## 2.20 Provisions pour risques

Une provision est constatée dans l'état de la situation financière consolidée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé qui peut être évaluée de manière fiable, dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Lorsque la valeur temps a un effet significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques propres à ce passif.

## 2.21 Provision pour avantages au personnel

Les engagements du Groupe au titre des retraites et des avantages postérieurs à l'emploi ont trait aux régimes à prestations définies versés à la date de départ à la retraite, conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur en France. Ces engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont attribués aux périodes de service conformément aux conditions d'acquisition, en utilisant une méthode linéaire pour échelonner la charge générée lorsque le droit n'est pas acquis de manière uniforme sur la durée de service résiduelle jusqu'à la retraite.

Le montant des paiements futurs est évalué à l'aide d'hypothèses comprenant les augmentations de salaire, l'âge du départ en retraite, l'espérance de vie, la rotation du personnel et l'actualisation des paiements anticipés à l'aide d'un taux qui reflète la période de remboursement prévue.

La variation des provisions résultant des changements d'hypothèses est comptabilisée dans les capitaux propres.

### **3. Estimations et jugements comptables déterminants**

Lors de l'établissement des états financiers conformément aux IFRS, la direction est amenée à formuler des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, et sur les montants publiés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont formulées en tenant compte de l'expérience et d'autres facteurs considérés raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à la formulation d'hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne peut être obtenue directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement revues. L'impact de la modification des estimations comptables est comptabilisé dans la période au cours de laquelle le changement est effectué et dans toutes les périodes ultérieures concernées.

Les notes suivantes contiennent des informations sur les principales hypothèses à l'appui des estimations formulées lors de l'application des principes comptables et qui ont une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

#### **3.1 Coût des ventes**

Le Groupe évalue les redevances sur l'ensemble de la période contractuelle pour les accords de licence qui prévoient un montant minimum garanti. Cette évaluation est basée sur des variables telles que les prévisions de chiffre d'affaires et les parts de marché par maison de disques. Toute différence entre le montant minimum garanti et les redevances estimées sur l'ensemble de la période contractuelle est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés, et ce coût des ventes est réparti sur la même période.

Le Groupe évalue le coût des ventes, y compris le coût des bons de souscription d'actions émis en mars 2021 et en septembre 2021, tel qu'indiqué aux notes 18 et 19. Ces coûts sont comptabilisés à la juste valeur des bons de souscription d'actions compte tenu du nombre de ces instruments qui pourraient être exercés, sur la base du coût estimé des redevances par rapport aux coûts minimums garantis sur la période contractuelle, et de la valeur par action estimée à la date d'effet du contrat. Le Groupe a comptabilisé des coûts d'un montant de 6 971 milliers d'euros et 14 116 milliers d'euros respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

#### **3.2 Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe évalue la juste valeur des options sur actions et des bons de souscription d'actions octroyés à certains employés, dirigeants et partenaires commerciaux en utilisant des modèles actuariels. Ces derniers requièrent l'utilisation par le Groupe de certaines hypothèses de calcul liées aux critères des attributions (tels que les conditions d'acquisition) et aux données de marché (telles que la volatilité attendue du titre) (Cf. Note 20).

#### **3.3 Goodwill**

Les hypothèses utilisées pour le test de dépréciation sont basées sur un plan d'affaires revu par la direction. Les principales hypothèses sont détaillées dans la note 2 (k) - Goodwill.

#### **3.4 Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges, qui sont analysées au cas par cas, représentent l'évaluation du risque par la direction du Groupe et peuvent être différentes des montants réclamés par le demandeur.

#### **3.5 Provisions pour non-utilisation des avances versées aux maisons de disques**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une forte probabilité qu'un contrat donne lieu à une perte, c'est-à-dire que les montants minimums garantis seront supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat. La provision correspond à la différence entre l'obligation contractuelle (minimum garanti) et les droits proportionnels évalués sur la base du budget disponible à la date d'établissement des états financiers.

La différence est comptabilisée comme une provision pour dépréciation des paiements anticipés sur les droits musicaux et/ou comme une provision pour contrat déficitaire, si elle est supérieure aux paiements anticipés ou si des paiements futurs sont prévus.

#### 4. Regroupements d'entreprises et sociétés mises en équivalence

Aucun regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de la période clôturée au 31 décembre 2024.

Drift Holdings Limited est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers du groupe depuis la cession des droits en mars 2024.

#### 5. Informations sectorielles

L'information financière sectorielle, qui est présentée conformément à IFRS 8 – Secteurs opérationnels, est basée uniquement sur le reporting interne (ou les « données ajustées ») utilisé par le Conseil d'administration – considéré comme le principal décideur opérationnel de la Société au sens d'IFRS 8 – pour décider des ressources à affecter aux secteurs et évaluer leurs performances. Ces secteurs reflètent la base sur laquelle la direction analyse l'activité.

Le Groupe a identifié trois secteurs opérationnels :

- Secteur opérationnel Direct : les abonnements au service Deezer sont souscrits directement par les utilisateurs.
- Secteur opérationnel Partenariats : les abonnements au service Deezer sont souscrits par l'intermédiaire d'un partenaire de distribution ou sont inclus dans le service ou le produit vendu par un partenaire de distribution (offres groupées).
- Secteur opérationnel Autres : ce secteur comprend les recettes publicitaires et autres.

Le Groupe contrôle ses activités au moyen d'indicateurs financiers n'entrant pas dans les principes comptables généralement admis (« non-GAAP »), à savoir le coût des ventes ajusté et la marge brute ajustée. Ces indicateurs financiers non-GAAP apportent des informations utiles et pertinentes concernant le résultat opérationnel du Groupe et améliorent la capacité globale d'évaluation de sa performance financière. Ils fournissent des critères de comparaison qui aident la direction à identifier les évolutions opérationnelles, et à prendre des décisions concernant les dépenses futures, l'affectation des ressources, ainsi que d'autres décisions opérationnelles. Ces indicateurs financiers peuvent ne pas être comparables à d'autres indicateurs dénommés de la même manière dans d'autres entreprises et ne sont pas destinés à remplacer les indicateurs de performance financière préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Le chiffre d'affaires, le coût des ventes et la marge brute par secteur sont détaillés ci-après et accompagnés d'un rapprochement entre les données ajustées et les comptes consolidés.

	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Coût des ventes</b>	<b>Marge brute</b>	
	(en milliers d'euros)			
<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>	Direct	344 388	(255 250)	89 137
	Partenariats	168 280	(132 027)	36 253
	Autres	29 048	(20 761)	8 287
	<b>Total ajusté</b>	<b>541 716</b>	<b>(408 038)</b>	<b>133 677</b>
	Différences	-	(10 108)	(10 108)
	<b>Total consolidé</b>	<b>541 716</b>	<b>(418 147)</b>	<b>123 569</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	Direct	331 087	(250 995)	80 093
	Partenariats	135 738	(107 560)	28 179
	Autres	17 830	(15 843)	1 987
	<b>Total ajusté</b>	<b>484 656</b>	<b>(374 397)</b>	<b>110 259</b>
	Différences	-	(18 826)	(18 826)
	<b>Total consolidé</b>	<b>484 656</b>	<b>(393 223)</b>	<b>91 433</b>

Les autres coûts des ventes incluant les commissions facturées par les plateformes de vente et les fournisseurs de services liés aux paiements, la location des baies de serveurs et les coûts de bande passante ont été répartis par segment dans le tableau ci-dessus.

Les principaux ajustements du coût des ventes comprennent (i) les charges non récurrentes liées aux accords de licence, telles que les coûts liés aux bons de souscription d'actions ; (ii) les montants minimums garantis non utilisés prévus par les accords de licences et ; (iii) autres éléments non récurrents. Ces ajustements ne sont pas inclus dans la marge brute ajustée.

Le chiffre d'affaires se répartit par zone géographique comme suit :

<b>Exercice clos le 31 Décembre</b>		
	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
	<b>(en milliers d'euros)</b>	
France	312 789	288 077
Reste du monde	228 926	196 579
	<b>541 716</b>	<b>484 656</b>

## 6. Charges opérationnelles

### 6.1 Ventilation des charges par nature

Les charges par nature comprennent les éléments suivants :

#### 2024

(En milliers d'euros)	<b>Coûts du produit et développement</b>	<b>Coûts commerciaux et marketing</b>	<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>Total</b>
Charges de personnel	(25 424)	(17 802)	(21 635)	<b>(64 862)</b>
Charges externes	(1 891)	(1 010)	(26 616)	<b>(29 517)</b>
Frais de marketing	-	(42 065)	-	<b>(42 065)</b>
Autres impôts et taxes	(393)	(214)	(6 566)	<b>(7 173)</b>
Amortissements	(2 839)	(180)	(4 411)	<b>(7 430)</b>
	<b>(30 548)</b>	<b>(61 272)</b>	<b>(59 228)</b>	<b>(151 048)</b>

Les frais de personnel s'élèvent à 64,9 millions d'euros en 2024 contre 73,8 millions d'euros en 2023, soit une baisse de 8,9 millions d'euros en raison de la diminution des effectifs. Les autres impôts et taxes s'élèvent à 7,2 millions d'euros en 2024, y compris la taxe sur le streaming.

#### 2023

(En milliers d'euros)	<b>Coûts du produit et développement</b>	<b>Coûts commerciaux et marketing</b>	<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>Total</b>
Charges de personnel	(27 916)	(18 490)	(27 374)	<b>(73 780)</b>
Charges externes	(2 554)	(1 542)	(17 056)	<b>(21 152)</b>
Frais de marketing	-	(41 093)	-	<b>(41 093)</b>
Autres impôts et taxes	(418)	(217)	(2 863)	<b>(3 497)</b>
Amortissements	(3 823)	(386)	(12 111)	<b>(16 320)</b>
	<b>(34 711)</b>	<b>(61 727)</b>	<b>(59 404)</b>	<b>(155 842)</b>

En 2023, l'amortissement des frais généraux et administratifs externes comprend un impact de (7 646) milliers d'euros lié à la dépréciation du goodwill de Driift et Dreamstage.

## 6.2 Charges de personnel

Les charges de personnel par nature se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires et traitements	(45 618)	(48 920)
Charges sociales	(18 192)	(21 843)
Paiements fondée sur des actions	(929)	(2 851)
Coût des avantages de retraite	(123)	(166)
	<b>(64 862)</b>	<b>(73 780)</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>577</b>	<b>624</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt recherche en France de 668 milliers d'euros au titre des dépenses 2023.

Les dépenses de recherche et développement engagées par la Société en 2024 donneront lieu à un crédit d'impôt en France qui sera évalué et comptabilisé en 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Deezer S.A. a comptabilisé un crédit d'impôt recherche en France de 525 milliers d'euros au titre des dépenses 2022.

Ces crédits d'impôt sont inclus dans les traitements et salaires.

## 7. Rémunérations des auditeurs

(en milliers d'euros)	2024	2023	
Ernst & Young Audit	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	417	407
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	117	-
Forvis Mazars	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	252	246
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	20	-
Grant Thornton	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	213	208
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	20	-
	<b>1039</b>	<b>861</b>	

Les honoraires de 97 milliers d'euros sur la ligne « Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes » correspondent à la certification des informations en matière de durabilité relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2024.

## 8. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2024	2023
Intérêts sur dépôts à court terme	3 886	2 214
Gain de change	2 420	3 711
Ajustement de la juste valeur des dettes financières (BSAR)	-	2 802
Reprises financières	179	-
<b>Produits financiers</b>	<b>6 485</b>	<b>8 727</b>
Intérêts sur passifs financiers	(221)	(311)
Intérêts sur dettes de location	(499)	(578)
Perte de change	(4 183)	(2 053)
Autres	(734)	(44)
<b>Charges financières</b>	<b>(5 637)</b>	<b>(2 986)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>848</b>	<b>5 741</b>
Intérêts nets payés (dont contrats de location-financement)	860	(436)

L'augmentation des revenus d'intérêts provenant des dépôts de garantie à court terme est liée à l'augmentation des montants investis dans les comptes bancaires produisant des intérêts (voir note 28).

Le prix des BSAR A et B n'a pas varié en 2024. En 2023, cette variation de prix avait donné lieu à un produit financier de 2 802 milliers d'euros en 2023 (voir note 28).

## 9. Impôt sur le résultat

La Société et ses filiales n'ont identifié aucune source de passif d'impôt différé aux 31 décembre 2024 et 2023. La Société et certaines de ses filiales n'ont pas de résultat imposable pour les exercices 2024 et 2023 et les exercices antérieurs et les résultats imposables futurs ne sont pas jugés suffisants pour permettre l'utilisation de tout ou partie des pertes fiscales ; en conséquence, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des pertes fiscales existantes.

(en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt exigible	599	(917)
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>599</b>	<b>(917)</b>

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôt publiée de l'exercice et la charge d'impôt théorique qui résulterait de l'application du taux d'imposition légal en France de 25% :

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(26 630)</b>	<b>(58 668)</b>
Taux d'imposition théorique	25,0%	25,0%
<b>Produit d'impôt théorique</b>	<b>6 657</b>	<b>14 667</b>
Différences permanentes	(502)	106
Incidence des taux d'imposition à l'étranger	186	200
Paiements fondés sur des actions	(1 975)	(4 242)
Impôt différé non comptabilisé	628	3 760
Pertes fiscales de Deezer S.A. ne donnant pas lieu à d'un actif d'impôt différé	(4 226)	(11 171)
	(627)	(1 409)
Impairment des GW	-	(1 912)
Autres	458	(917)
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>599</b>	<b>(917)</b>
Taux effectif d'impôt sur le résultat	-2,3%	1%

Les pertes fiscales cumulées du Groupe ne donnant pas lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôt différé s'élèvent respectivement à 798 275 milliers d'euros et 780 517 milliers d'euros aux 31 décembre 2024 et 2023.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
France	739 115	724 156
Brésil	43 714	41 324
Allemagne	5 893	5 747
Russie	512	512
Singapour	19	19
Royaume-Uni	3 518	3 518
Etats-Unis	5 504	5 241
	<b>798 275</b>	<b>780 517</b>

Les déficits fiscaux reportables ci-dessus sont reportables indéfiniment, mais peuvent être limités dans leur utilisation dans certains pays.

Au 31 décembre 2023, les pertes fiscales cumulées de la Société s'élèvent à 780 517 milliers d'euros, dont 567 190 milliers d'euros de pertes fiscales initialement générées par Deezer S.A. et pour lesquelles une demande d'agrément pour leur transfert a été déposée par I2PO S.A. et Deezer S.A. en mai 2022. La demande d'agrément a été acceptée en avril 2024.

Les principales juridictions fiscales du Groupe sont la France et le Brésil.

## 10. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période concernée. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode des actions d'autocontrôle dans la mesure où l'effet est dilutif, en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires potentielles du Groupe correspondent aux actions supplémentaires pouvant être émises lors de l'exercice supposé des options sur actions et des bons de souscription d'actions, et des actions supplémentaires pouvant être émises lors de l'acquisition supposée d'actions gratuites, à l'exclusion de toutes les actions ordinaires anti-dilutives en circulation au cours de la période. Le Groupe a utilisé la méthode de la conversion hypothétique pour calculer l'impact dilutif des bons de souscription d'actions et a ajusté le numérateur pour tenir compte des variations du résultat.

Compte tenu de ce qui précède, le calcul du résultat par action pour les périodes respectives est le suivant :

(en milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions)	2024	2023
<b>Résultat de base par action</b>		
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(25 889)	(57 666)
<i>Actions utilisées pour le calcul :</i>		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	122 010 021	121 508 524
<b>Résultat net de base attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>(0,21)</b>	<b>(0,47)</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(25 889)	(57 666)
<i>Actions utilisées pour le calcul :</i>		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	122 010 021	121 508 524
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution</b>	<b>122 010 021</b>	<b>121 508 524</b>
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère après dilution</b>	<b>(0,21)</b>	<b>(0,47)</b>

Les titres potentiellement dilutifs non pris en compte dans les calculs des montants par action après dilution parce qu'ils auraient été anti-dilutifs sont les suivants :

	2024	2023
Actions gratuites	3 128 734	3 350 300
Bons de souscription d'actions	28 254 695	28 674 820
Options sur actions	647 410	647 410
	<b>32 030 839</b>	<b>32 672 530</b>

## 11. Goodwill et immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Licenses	Droit d'exclusivité et de puisage	Base de données clients	Autres (*)	Total	Goodwill	Total
<b>Valeur brute</b>							
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>8 265</b>	<b>1 441</b>	<b>7 140</b>	<b>8 924</b>	<b>25 769</b>	<b>15 070</b>	<b>40 840</b>
Acquisitions	331	-	-	-	331	-	331
Reclassements	175	-	-	-	175	-	175
Ecarts de change	(0)	-	-	-	(0)	27	26
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>8 771</b>	<b>1 441</b>	<b>7 140</b>	<b>8 924</b>	<b>26 275</b>	<b>15 097</b>	<b>41 372</b>
Acquisitions	802	-	-	-	802	-	802
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de change	1	-	-	-	1	274	275
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	(7 885)	(7 885)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>9 573</b>	<b>1 441</b>	<b>7 140</b>	<b>8 924</b>	<b>27 077</b>	<b>7 487</b>	<b>34 564</b>
<b>Amortissements cumulés</b>							
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>(7 978)</b>	<b>(1 224)</b>	<b>(7 140)</b>	<b>(8 903)</b>	<b>(25 246)</b>	<b>-</b>	<b>(25 246)</b>
Dotations aux amortissements	(534)	(217)	-	-	(751)	(7 646)	(8 396)
Ecarts de change	0	-	-	(21)	(21)	35	15
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(8 512)</b>	<b>(1 441)</b>	<b>(7 140)</b>	<b>(8 924)</b>	<b>(26 018)</b>	<b>(7 610)</b>	<b>(33 628)</b>
Dotations aux amortissements	(619)	-	-	-	(619)	-	(619)
Ecarts de change	(1)	-	-	-	(1)	(274)	(275)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	7 885	7 885
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(9 132)</b>	<b>(1 441)</b>	<b>(7 140)</b>	<b>(8 924)</b>	<b>(26 638)</b>	<b>-</b>	<b>(26 638)</b>
<b>Valeur nette</b>							
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>259</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>259</b>	<b>7 487</b>	<b>7 746</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>442</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>442</b>	<b>7 487</b>	<b>7 929</b>

Le goodwill se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Magic Internet Musik GmbH	Dreamstage Inc.	Driift Holdings Limited	Total Group
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>7 487</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 487</b>
Acquisitions	-	-	-	-
Impairment	-	-	-	-
Ecarts de change	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>7 487</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 487</b>

Le goodwill de 7 487 milliers d'euros provient de l'acquisition en août 2014 de Magic Internet Musik GmbH auprès du groupe de médias ProSieben. L'entité acquise exploitait le service de streaming musical Ampya en Allemagne. L'opération d'un montant de 20 millions d'euros comprenait un contrat avec une société de télécommunications, un droit d'utilisation de spots publicitaires télévisés sur la chaîne de télévision allemande ProSieben TV jusqu'en 2019.

Le goodwill de 7 487 milliers d'euros a été soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode décrite à la note 2. (k) - Goodwill. Sur la base du plan d'affaires préparé par la direction et en ligne avec le plan d'affaires du Groupe, les principales hypothèses retenues pour ce test ont été les suivantes : multiple de 2,5 pour les ventes en valeur terminale,

taux de croissance de la marge de 0,5 % à partir de 2024 et un taux d'actualisation de 12 %. Sur la base de ce test, la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable de 7 487 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le goodwill relatif à Driift a été annulé à la date de la mise en équivalence des actions (7 885 milliers d'euros).

## 12. Immobilisations corporelles

Le tableau ci-après récapitule la valeur comptable et l'amortissement des immobilisations corporelles :

(en milliers d'euros)	Installations techniques	Matériel de bureau et informatique	Autres	En cours	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>13 816</b>	<b>4 645</b>	<b>4 307</b>	<b>62</b>	<b>22 830</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions	1 076	375	298	18	1 766
Cessions - Mises au rebut	(3 890)	(1 492)	(189)	-	(5 571)
Reclassements	-	-	2	(2)	-
Ecarts de change	1	7	2	0	9
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>11 002</b>	<b>3 534</b>	<b>4 419</b>	<b>77</b>	<b>19 034</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions	677	350	190	22	1 239
Cessions - Mises au rebut	(360)	(699)	(1 169)	-	(2 228)
Reclassements	-	36	-	(36)	-
Ecarts de change	(10)	(27)	(34)	(2)	(73)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>11 310</b>	<b>3 194</b>	<b>3 406</b>	<b>61</b>	<b>17 972</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>(10 934)</b>	<b>(3 925)</b>	<b>(2 090)</b>	<b>-</b>	<b>(16 949)</b>
Dotations aux amortissements	(1 759)	(473)	(505)	-	(2 737)
Cessions - Mises au rebut	3 890	1 492	189	-	5 571
Ecart de conversion	0	(5)	(0)	-	(5)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(8 803)</b>	<b>(2 911)</b>	<b>(2 407)</b>	<b>-</b>	<b>(14 120)</b>
Dotations aux amortissements	(1 264)	(391)	(482)	-	(2 137)
Cessions - Mises au rebut	359	699	1 144	-	2 202
Ecart de conversion	1	22	6	-	29
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(9 707)</b>	<b>(2 580)</b>	<b>(1 740)</b>	<b>-</b>	<b>(14 024)</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 200</b>	<b>623</b>	<b>2 012</b>	<b>77</b>	<b>4 915</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 603</b>	<b>613</b>	<b>1 666</b>	<b>61</b>	<b>3 947</b>

Le tableau ci-après détaille l'impact des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sur les flux de trésorerie :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(626)	(346)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 189)	(1 749)
<b>Acquisitions d'immos. corporelles et incorporelles - Impact sur la trésorerie</b>	<b>(1 814)</b>	<b>(2 095)</b>

## 13. Droits d'utilisation et dettes de location

Le Groupe loue certains biens dans le cadre de contrats de location portant sur des espaces de bureaux et des baies de serveurs.

Les durées anticipées des contrats de location sont comprises entre un et neuf ans. Le Groupe n'agit actuellement pas en qualité de bailleur.

La valeur comptable et l'amortissement des droits d'utilisation sont détaillés ci-après :

(en milliers d'euros)

**Valeur brute**

<b>Au 1er Janvier 2023</b>	<b>33 676</b>
Contrats de location nouveaux ou modifiés	863
Contrats terminés ou résiliés	(739)
Écarts de change	25
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>33 825</b>
Contrats de location nouveaux ou modifiés	3 209
Contrats terminés ou résiliés	(2 501)
Écarts de change	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>34 533</b>
<b>Cumul des amortissements</b>	
<b>Au 1er Janvier 2023</b>	<b>(12 614)</b>
Dotation aux amortissements	(5 189)
Contrats terminés ou résiliés	739
Écarts de change	(25)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(17 089)</b>
Dotation aux amortissements	(4 674)
Contrats terminés ou résiliés	2 269
Écarts de change	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(19 494)</b>
<b>Valeur nette</b>	
<b>Au 31 Decembre 2023</b>	<b>16 736</b>
<b>Au 31 Decembre 2024</b>	<b>15 039</b>

Le tableau ci-après présente les variations des dettes de location au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

**Dettes de location**

(En milliers d'euros)

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Au 1er Janvier</b>	<b>18 773</b>	<b>23 100</b>
Contrats de location nouveaux ou modifiés	3 209	863
Remboursement de contrats de location *	(5 700)	(5 768)
Reclassement	(67)	-
Résiliation anticipée de contrats de location *	-	-
Intérêts *	499	578
Écarts de change	-	-
<b>Au 31 Decembre</b>	<b>16 714</b>	<b>18 773</b>
Dettes de location courantes	4 121	3 676
Dettes de location non courantes	12 593	15 097

\* Inclus dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

Analyse des échéances des dettes de location :

<b>Dettes de location</b> (en milliers d'euros)	<b>31 Décembre</b> <b>2024</b>
<b>Analyse des échéances</b>	
A moins d'un an	4 121
Un an à 5 ans	12 593
A plus de 5 ans	-
<b>Total dettes de location</b>	<b>16 714</b>
Dettes de location courantes	4 121
Dettes de location non-courantes	12 593
<b>Total dettes de location</b>	<b>16 714</b>

Sont exclus des engagements de location ci-dessus les contrats de location à court terme et les contrats de location concernant des actifs de faible valeur.

Les charges relatives à ces contrats de location avoisinaient respectivement 735 milliers d'euros et 826 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux dettes de location comptabilisés dans l'état de la situation financière était de respectivement 2,81% et 2,76% aux 31 décembre 2024 et 2023.

#### 14. Participation dans les sociétés mises en équivalences

Drift Holdings Limited est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers de la société depuis le 6 mars 2024. A compter de cette date, ces actions sont inscrites au bilan de Deezer pour une valeur de 1 GBP.

L'impact en trésorerie lié au changement de méthode de consolidation des comptes de Driift, de l'intégration globale à la mise en équivalence, s'élève à 1 865 milliers d'euros.

#### 15. Actifs financiers non courants

Les dépôts concernent principalement la location de bureaux et un contrat avec un prestataire de services de paiement. Les garanties bancaires concernent la location de bureaux.

(en milliers d'euros)	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dépôts	4 054	3 918
Garanties	1 419	1 419
	<b>5 473</b>	<b>5 337</b>

**16. Autres actifs non courants**

(en milliers d'euros)	2024	2023
Créances fiscales relatives à la recherche et au développement	668	525
Avances sur droits musicaux	-	-
Provision pour dépréciation des immobilisations précitées	(0)	-
	<b>668</b>	<b>525</b>

Ce montant de 668 milliers d'euros correspond au montant du crédit d'impôt pour l'exercice fiscal 2023.

**17. Clients et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	2024	2023
Créances clients	40 747	47 315
Moins : Provision pour dépréciation des clients	(886)	(1 357)
Créances clients nettes	39 861	45 958
Factures à établir	24 055	24 404
	<b>63 916</b>	<b>70 362</b>

Les créances clients ne portent pas intérêts et sont généralement payables entre 30 et 60 jours.

La valeur nette comptable des créances clients et comptes rattachés avoisine leur juste valeur étant donné le caractère court terme de ces instruments.

L'antériorité des créances clients nettes du Groupe est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Créances clients non échues	12 068	25 013
Échues entre 1 et 30 jours	15 429	13 010
Échues entre 31 et 60 jours	8 460	1 247
Échues entre 61 et 90 jours	342	1 446
Échues depuis plus de 90 jours	3 562	5 242
	<b>39 861</b>	<b>45 958</b>

Les variations de la provision pour pertes de crédit attendues du Groupe sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Au 1er janvier</b>	<b>(1 357)</b>	<b>(875)</b>
Provisions pour pertes de crédit attendues	(333)	(578)
Reprise de provisions non-utilisées	734	37
Créances annulées	73	59
Ecart de conversion	(3)	0
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>(886)</b>	<b>(1 357)</b>

## 18. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dettes fournisseurs – Acomptes	9 891	14 631
Dettes fournisseurs – Avoirs à recevoir	209	480
Salaires et charges sociales	65	47
Etat et collectivités	7 664	7 483
Autres débiteurs	6 085	1 481
Charges constatées d'avance	2 208	2 582
<b>Autres actifs courants – brut</b>	<b>26 122</b>	<b>26 705</b>
Provision pour dépréciation	(1 012)	(936)
<b>Autres actifs courants – net</b>	<b>25 109</b>	<b>25 769</b>

Les créances courantes sur l'État et les collectivités sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	2024	2 023
TVA déductible sur les achats effectués en France et à l'étranger	4 364	5 639
Créances fiscales relatives à la recherche et au développement	992	467
Créances fiscales données en garantie	-	935
Retenues à la source à recevoir	943	145
Autres	1 365	297
<b>Etat et collectivités</b>	<b>7 664</b>	<b>7 483</b>

L'entreprise a bénéficié d'un financement de la BPI à hauteur de 80% du crédit d'impôt R&D pour les années 2021 et 2022, soit respectivement 466 milliers d'euros et 525 milliers d'euros. Le crédit d'impôt R&D pour 2023 n'a pas encore été financé et le CIR 24 sera calculé dans le mois à venir.

La provision pour dépréciation des autres actifs courants est détaillée ci-après :

(en milliers d'euros)	2024	2 023
<b>Au 1er janvier</b>	<b>(936)</b>	<b>(1 269)</b>
Provisions pour dépréciation	(343)	(118)
Reprises de provision non utilisées	267	365
Reprises de provision utilisées	(1)	86
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>(1 012)</b>	<b>(936)</b>

## 19. Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société est réparti en 123 613 344 actions d'un montant nominal unitaire de 0,01 €.

Au 31 décembre, le capital social de la Société est réparti selon les classes suivantes :

(en nombre d'actions)	2024	2023
Actions ordinaires	119 030 010	117 054 347
Actions de préférence de catégorie A2	2 291 667	2 291 667
Actions de préférence de catégorie A3	2 291 667	2 291 667
	<b>123 613 344</b>	<b>121 637 681</b>

Le tableau ci-dessous présente les variations en nombre d'actions pour les exercices 2024 et 2023 :

	2024	2023
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>121 637 681</b>	<b>121 087 670</b>
Actions ordinaires émises dans le cadre de l'attribution définitive d'actions gratuites	739 656	549 578
Actions ordinaires émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription d'actions	1 236 007	433
<b>Au 31 décembre</b>	<b>123 613 344</b>	<b>121 637 681</b>

Au cours de l'exercice 2024, la Société a émis 1 236 007 actions ordinaires nouvelles suite à l'exercice de 420 125 Warrants, ainsi que 739 656 actions ordinaires attribuées gratuitement aux salariés.

Aucun dividende n'a été proposé ou versé en 2023 et 2024.

Chaque action ordinaire donne le droit de participer et de voter aux assemblées générales. Les actions privilégiées des catégories A2 et A3 ne confèrent pas de droit de vote aux assemblées générales.

## 20. Paiements fondés sur des actions

Dans les présentes notes aux états financiers consolidés :

- Deezer S.A. désigne l'acquéreur comptable avant la réalisation de la fusion le 5 juillet 2022 ;
- I2PO S.A. désigne l'acquéreur comptable avant la réalisation de la fusion le 5 juillet 2022 ;
- La Société désigne l'entité combinée après la réalisation de la fusion le 5 juillet 2022.

### 20.1 Plans d'actions gratuites mis en place par Deezer S.A.

Deezer S.A. a attribué des actions gratuites à certains collaborateurs et dirigeants du Groupe. Deezer S.A. a attribué des actions gratuites à certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe. Au 31 décembre 2024, 911 128 actions gratuites définitivement acquises dans le cadre des plans 2017, 2019 et 2021 n'ont pas été livrées.

### 20.2 Plans d'actions gratuites mis en place par la Société

Après la fusion réalisée le 5 juillet 2022, la société a attribué des actions gratuites aux employés et aux dirigeants du groupe en 2022, 2023 et 2024. Les actions attribuées sont légalement détenues par les bénéficiaires à la fin de la période d'acquisition concernée et soumises à une obligation de présence continue pendant cette période et, le cas échéant, à des conditions de performance.

La société a mis en place :

- Trois autres plans d'attribution d'actions gratuites en 2023 :
  - o Les plans 2023-1 et 2023-3 concernent les membres de l'équipe de direction ;
  - o Le plan 2023-2 concerne les membres de l'équipe de direction ;
- Deux autres plans d'attribution d'actions gratuites en 2024

Ces plans sont soumis à des conditions de performance définies sur une base annuelle (1er janvier - 31 décembre) et selon 4 indicateurs clés de performance. Les actions sont définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ans, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire.

Le tableau ci-après récapitule les variations du nombre d'actions gratuites et les informations afférentes aux plans :

	2022 - Grant 1 Plan d'attribution d'actions gratuites	2022 - Grant 2 Plan d'attribution d'actions gratuites	2022 - Grant 3 Plan d'attribution d'actions gratuites	2023 - Plan d'attribution d'actions gratuites	2024 - Plan d'attribution d'actions gratuites
Dates d'attribution	21/07/2022	21/07/2022	21/07/2022	24/04/2023 31/05/2023	13/03/2024
Nombre d'actions attribuées	552 000	477 250	908 880	1 383 600	1 773 600
<b>En circulation au 1er janvier 2022</b>	-	-	-	-	-
Attribuées	552 000	477 250	908 880	-	-
Définitivement expirées	-	-	-	-	-
Expirées	(68 000)	-	-	-	-
<b>En circulation au 31 décembre 2022</b>	<b>484 000</b>	<b>477 250</b>	<b>908 880</b>	-	-
Attribuées	-	-	-	1 383 600	-
Définitivement expirées	-	-	-	-	-
Expirées	(66 008)	-	(96 720)	(50 400)	-
<b>En circulation au 31 décembre 2023</b>	<b>417 992</b>	<b>477 250</b>	<b>812 160</b>	<b>1 333 200</b>	-
Attribuées	-	-	-	-	1 773 600
Définitivement expirées	(263 797)	(174 312)	(375 847)	-	-
Expirées	(44 309)	(192 938)	(268 265)	(240 000)	(126 000)
<b>En circulation au 31 décembre 2023</b>	<b>109 886</b>	<b>110 000</b>	<b>168 048</b>	<b>1 093 200</b>	<b>1 647 600</b>

#### Hypothèses clés utilisées pour la juste valeur

Valeur unitaire (en €)	4,59	4,59	4,59	Entre 1,45 et 2,47 selon les dates d'octroi	Entre 1,82 et 2,05 selon les dates d'octroi
Taux de rotation du personnel	25%	7%	7%	7%	7%
Conditions d'acquisition			Condition de performance en 2022, 2023 et 2024 et présence continue pendant 3 ans après la date d'attribution.	Condition de performance en 2023, 2024 et 2025 et présence continue pendant 3 ans après la date d'attribution.	Condition de performance en 2024, 2025 et 2026 et présence continue pendant 3 ans après la date d'attribution.

### 20.3 Bons de souscription d'actions émis par Deezer S.A.

Deezer S.A. a émis des bons de souscription d'actions au profit de certains de ses partenaires commerciaux et administrateurs.

Les bons de souscription d'actions 2021 et L ont donné lieu à des charges comptabilisées dans le compte de résultat consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 (sur la base du modèle Black-Scholes)

Les tableaux ci-après récapitulent les variations du nombre de bons de souscription d'actions et les informations relatives à ces plans :

Plans	Bons de souscription d'actions 2014*	Bons de souscription d'actions H	Bons de souscription d'actions 2017	Bons de souscription d'actions 2021	Bons de souscription d'actions L
Date de l'assemblée générale	22/05/2014	30/06/2017	23/12/2016	30/06/2020	30/06/2021
Date de la réunion du Conseil d'administration	-	-	09/02/2017	24/02/2021	16/09/2021
Date d'expiration	31/12/2024	30/06/2027	30/11/2026	31/12/2030	31/10/2024
Nombre de bons de souscription d'actions attribués	66 700	712 404	6 845	6 000	420 125
<b>En circulation au 1er janvier 2023</b>	<b>66 700</b>	<b>17 319</b>	<b>6 845</b>	<b>6 000</b>	<b>420 125</b>
Exercés	-	-	-	-	-
Expirés	-	-	-	-	-
<b>En circulation au 31 décembre 2023</b>	<b>66 700</b>	<b>17 319</b>	<b>6 845</b>	<b>6 000</b>	<b>420 125</b>
Attribués	-	-	-	-	-
Exercés	-	-	-	-	-
<b>En circulation au 30 juin 2024</b>	<b>66 700</b>	<b>17 319</b>	<b>6 845</b>	<b>6 000</b>	<b>420 125</b>
Exercés	-	-	-	-	420 125
Attribués	-	-	-	-	-
Expirés	66 700	-	-	-	-
Définitivement acquis	-	-	-	-	-
<b>En circulation au 31 décembre 2024</b>	<b>-</b>	<b>17 319</b>	<b>6 845</b>	<b>6 000</b>	<b>-</b>
Prix de souscription (en euros)	2,59	0,01	0,01	3,98	0,01
Prix d'exercice (en euros)	24,25	14,61	14,61	39,75	0,01
Augmentation de capital maximum (en euros) (à la date)	667,00	7 124,00	68,00	60,00	4 201,00

Tous les BSA sont devenus exerçables à la suite de la réalisation de la condition de performance au S1 2024.

Conditions d'acquisition

\*Les informations contenues dans ce document tiennent compte du fractionnement des actions décidé par l'assemblée générale mixte de Deezer S.A. en date du 8 octobre 2015.

Plans	Bons de souscription d'actions 2014	Bons de souscription d'actions H	Bons de souscription d'actions 2017	Bons de souscription d'actions 2021	Bons de souscription d'actions L
Volatilité	50,60%	35,60%	35,9% à 41,0%	35,7% à 37,0%	N/A*
Taux sans risque	0,71%	0,26%	0,05% à 0,46%	-0,69% à -0,62%	N/A*
Échéance attendue (nb. d'années)	4	6,59	5,31 à 6,81	5,05 à 5,61	3,13
Taux de rotation	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	N/A*
Rendement du dividende	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	N/A*
Taux d'illiquidité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	N/A*

\*N/A = Non applicable

## 20.4 Bons de souscription d'actions émis par I2PO S.A.

Concomitamment à l'introduction en bourse, I2PO S.A. a émis des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) A et B, les BSAR B étant cotés sur le Compartiment Professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris. Ces BSAR donnent droit à leurs détenteurs de souscrire des actions ordinaires nouvelles de la Société à compter de la date de réalisation de la fusion, soit le 5 juillet 2022 ; ils expirent cinq ans après cette date.

<b>Plans</b>	<b>BSAR A</b>	<b>BSAR B</b>
Date de l'assemblée générale	05/07/2021	05/07/2021
Date de la réunion du Conseil d'administration	15/07/2021	15/07/2021
Date d'expiration	5 ans*	5 ans*
Nombre de bons de souscription d'actions attribués	659 130	27 500 000
<b>En circulation au 1er janvier 2023</b>	<b>659 130</b>	<b>27 500 000</b>
Attribués	-	-
Exercés	-	(1 299)
<b>En circulation au 31 décembre 2023</b>	<b>659 130</b>	<b>27 498 701</b>
Attribués	-	-
Exercés	-	-
<b>En circulation au 31 décembre 2024</b>	<b>659 130</b>	<b>27 498 701</b>
Prix de souscription (en euros)	0,00	0,00
Juste valeur à la date de réalisation du rapprochement d'entreprises (en euros)	0,17	0,17
Prix d'exercice (en euros)	11,50	11,50
Augmentation maximum du capital social (en euros) (à la date d'attribution)	2 832	118 158

\* Cinq ans à compter de la date de réalisation du rapprochement d'entreprises

## 20.5 Options de souscription attribuées par Deezer S.A.

Deezer S.A. a procédé à l'attribution d'options sur actions au profit de certains collaborateurs et dirigeants du Groupe.

Les mouvements des options sur actions en circulation et les informations associées sont indiqués ci-après :

<b>Plans</b>	<b>Stock-Options 14 *</b>	<b>Stock-Options 15 *</b>	<b>Stock-Options 15-2 *</b>	<b>Stock-Options 17 *</b>	<b>Stock-Options 18 *</b>
	22/05/2014				
	24/10/2014				
Dates d'attribution	12/03/2015	23/04/2025	16/07/2015	25/07/2017	24/02/2021
Date d'expiration	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2026	31/12/2027
Nombre d'options sur actions attribuées	424 299	533 948	72 500	58 250	27 000
<b>En circulation au 1er janvier 2023</b>	<b>55 462</b>	<b>533 948</b>	<b>58 000</b>	<b>31 662</b>	<b>23 500</b>
Attribuées	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	(31 662)	-
Définitivement acquis	-	-	-	-	(23 500)
<b>En circulation au 31 décembre 2023</b>	<b>55 462</b>	<b>533 948</b>	<b>58 000</b>	-	-
Attribuées	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-
Définitivement acquis	-	-	-	-	-
<b>En circulation au 30 juin 2024</b>	<b>55 462</b>	<b>533 948</b>	<b>58 000</b>	-	-
Attribuées	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-
Définitivement acquis	-	-	-	-	-
<b>En circulation au 31 décembre 2023</b>	<b>55 462</b>	<b>533 948</b>	<b>58 000</b>	-	-
Prix d'exercice (en euros)	24,25	24,25	24,25	14,61	31,31
Augmentation de capital maximum (en euros) (à la date d'attribution)	4 243	5 339	725	583	270

\*Les informations contenues dans ce document tiennent compte du fractionnement des actions décidé par l'assemblée générale mixte de Deezer S.A. en date du 8 octobre 2015.

	Options sur actions				
Plans	14	15	15-02	17	18
Volatilité	50,60%	45,00%	45,00%	35,60% à 42,50%	36,8% à 39,40%
Taux sans risque	0,71%	0,32%	0,32%	-0,04% à 0,26%	-0,69% à -0,62%
Échéance attendue (nb. d'années)	4	4	4	5,06 à 6,56	3,43 à 4,11
Taux de rotation	10,00%	22,00%	22,00%	0,00%	0,00%
Rendement du dividende	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'illiquidité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre des paiements fondés sur des actions est la suivante :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Frais produit et développement	345	501
Frais commerciaux et marketing	342	330
Frais généraux et administratifs	432	2 020
<b>Sous-total / actions gratuites</b>	<b>1 118</b>	<b>2 851</b>
Coût des ventes	6 971	14 116
Frais produit et développement	-	-
Frais commerciaux et marketing	-	-
Frais généraux et administratifs	-	-
<b>Sous-total / bons de souscription d'actions</b>	<b>6 971</b>	<b>14 116</b>
Frais produit et développement	-	-
Frais commerciaux et marketing	-	-
Frais généraux et administratifs	-	-
<b>Sous-total / options sur actions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>8 089</b>	<b>16 967</b>

## 21. Provisions

(En milliers d'euros)	Litiges	Impôts indirects	Autres	Total
<b>Valeur comptable au 1er janvier 2023</b>	<b>2 575</b>	<b>6 528</b>	<b>6 915</b>	<b>16 018</b>
Imputé/(crédité) au compte de résultat consolidé :				
Dotations aux provisions	574	1 597	757	<b>2 928</b>
Reprise de montants non utilisés				<b>(0)</b>
Utilisé	(1 036)	(2 042)	(1 031)	<b>(4 109)</b>
<b>Valeur comptable au 1er janvier 2024</b>	<b>2 113</b>	<b>6 083</b>	<b>6 641</b>	<b>14 837</b>
Imputé/(crédité) au compte de résultat consolidé :				
Dotations aux provisions	1 260	689	2 851	<b>4 800</b>
Reprise de montants non utilisés	(211)			<b>(211)</b>
Écarts de change				-
Reclassement				-
Utilisé	(294)	(1 319)	(657)	<b>(2 270)</b>
<b>Valeur comptable au 31 Decembre 2024</b>	<b>2 868</b>	<b>5 453</b>	<b>8 835</b>	<b>17 156</b>
<b>Au 31 Decembre 2024</b>				
<i>Part courante</i>	2 868	5 453	8 835	17 156

### 21.1 Litiges

Des actions en justice, des procédures et des réclamations sont en cours ou peuvent être intentées contre le Groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de ces procédures judiciaires et d'estimer l'étendue de l'exposition financière du Groupe. Ce dernier comptabilise une provision pour pertes éventuelles lorsqu'il est probable qu'un passif ait été encouru et que le montant de la perte peut être raisonnablement estimé.

### 21.2 Impôts

Le Groupe a constitué des provisions pour impôts qui concernent principalement des impôts indirects à l'étranger et des pénalités fiscales associées. Il comptabilise des provisions pour réclamations ou impôts indirects lorsqu'il détermine qu'une issue défavorable est probable et que le montant de la perte peut être raisonnablement estimé.

### 21.3 Autres

Les autres provisions concernent les litiges commerciaux du groupe et les pertes de change non réalisées.

## 22. Provisions pour avantages au personnel

La provision pour retraites applicable aux salariés en France a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base des hypothèses suivantes :

	2024	2023
Convention collective appliquée	SYNTEC	SYNTEC
Taux d'augmentation des salaires	3% pour chaque année	3% pour chaque année
Taux d'actualisation annuel	3,15%	3,12%
Taux de charges sociales	45.00%	45.00%
Âge de la retraite	64 ans	64 ans
Table de mortalité	Ined 18-20	Ined 16-18
Taux de rotation moyen	10,75 % (nul à partir de 55 ans)	12 % (nul à partir de 55 ans)

La provision inscrite au bilan consolidé correspond au passif actuariel, en l'absence d'actifs de fonds de pension ou de profits et pertes actuariels non comptabilisés.

Les variations de la provision sont indiquées ci-après :

(en milliers d'euros)	<b>Provision pour retraites</b>
<b>Valeur comptable au 1er janvier 2023</b>	<b>692</b>
Coûts financiers	26
Coûts des services	166
Écarts actuariels	(384)
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>500</b>
Coûts financiers	16
Coûts des services	123
Écarts actuariels	59
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2024</b>	<b>698</b>

L'étude de sensibilité aux hypothèses structurantes est présentée ci-dessous :

	<b>Dette actuarielle</b>	<b>Coût des services</b>
Evolution salariale -0,50%	630 350	147 422
Evolution salariale +0,50%	771 379	155 685
Turnover -0,50%	745 243	150 424
Turnover +0,50%	652 732	131 941
Taux d'actualisation -0,50%	771 786	155 803
Taux d'actualisation +0,50%	630 639	127 448

### 23. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dettes fournisseurs	12 134	4 826
Factures non parvenues	298 066	294 163
	<b>310 200</b>	<b>298 989</b>

Les dettes fournisseurs ont généralement une échéance de 30 à 60 jours et sont reconnues et comptabilisées à leur montant facturé, ce qui inclut toute taxe sur la valeur ajoutée applicable.

Les dettes fournisseurs se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Frais marketing, frais généraux, administratifs et autres	5 116	2 464
Redevances de droits d'auteurs	7 018	2 361
	<b>12 134</b>	<b>4 826</b>

Les factures non parvenues sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Frais marketing, frais généraux, administratifs et autres	23 468	19 247
Redevances de droits d'auteurs	274 598	274 917
	<b>298 066</b>	<b>294 163</b>

Les factures non parvenues au titre des redevances se rapportent aux droits à payer aux détenteurs de droits. Ces montants reflètent le niveau d'activité de la société.

### 24. Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dettes sociales	5 728	5 232
Charges sociales	5 517	5 901
Taxes sur le chiffre d'affaires à payer	12 276	16 136
Autres taxes et prélèvements similaires à payer	4 188	3 183
Charge d'impôt sur le résultat	81	994
	<b>27 791</b>	<b>31 446</b>

### 25. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2024	2023
Créances clients – Avoirs à établir	665	758
Clients créditeurs	0	544
Divers créditeurs	(64)	283
Dettes sur immobilisations	243	18
	<b>844</b>	<b>1 602</b>

Toutes les autres dettes sont exigibles à moins d'un an.

## 26. Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produits constatés d'avance	37 449	33 781
	<b>37 449</b>	<b>33 781</b>

L'augmentation des produits différés est principalement liée à une augmentation des produits différés provenant des partenaires de distribution en raison d'une différence entre les obligations contractuelles de paiement auxquelles le partenaire de distribution est soumis et les produits qui sont comptabilisés par la société.

## 27. Gestion des risques financiers et instruments financiers

### 27.1 Gestion des risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à des risques financiers. Le Groupe a élaboré des lignes directrices visant à gérer efficacement ces risques : une politique de gestion de la trésorerie qui sert de cadre aux opérations financières quotidiennes. La politique de gestion de la trésorerie établit les règles et les limites de la gestion des risques financiers.

La gestion des risques financiers est centralisée au sein du département Trésorerie, qui est chargé de la gestion des risques financiers. Le département Trésorerie est en charge des activités de gestion financière, notamment la surveillance de l'exposition aux risques financiers, la gestion de la trésorerie et le maintien d'un volant de liquidités. Il opère dans les limites et les politiques autorisées par le Conseil d'administration.

### 27.2 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit relatif aux créances clients du Groupe est diversifié en termes de géographies et de clients. Ces derniers sont des particuliers et des entreprises, tant publiques que privées, présentes dans différents secteurs. Le chiffre d'affaires du Groupe est en majorité perçu mensuellement à l'avance, ce qui réduit considérablement le risque de crédit encouru pour ces contreparties spécifiques.

### 27.3 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à court terme en raison d'une insuffisance de fonds. Le Groupe a mis en place des processus de contrôle interne et des plans d'urgence pour le gérer. La gestion des liquidités tient compte des échéances des actifs financiers et des passifs financiers et des estimations des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

En outre, la position de trésorerie nette du Groupe est positive au 31 décembre :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Comptes bancaires rémunérés	13 450	36 401
Disponibilités	48 605	27 204
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>62 056</b>	<b>63 605</b>

Les passifs financiers non courants et courants sont détaillés ci-après :

(en milliers d'euros)	2024	2023
BSAR A et BSAR B	14	14
Prêts Garantis par l'Etat	8 345	13 919
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>8 359</b>	<b>13 933</b>
Prêts Garantis par l'Etat et autres	5 574	6 338
Intérêts courus sur prêts Garantis par l'Etat	21	30
Prêts BPI	793	747
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>6 388</b>	<b>7 115</b>

### 27.3.1 Bons de souscription d'actions émis par I2PO S.A. (BSAR A et BSAR B)

Concomitamment à l'introduction en bourse, I2PO S.A. a émis des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) A et B, les BSAR B étant cotés sur le Compartiment Professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris. Ces BSAR donnent droit à leurs détenteurs de souscrire des actions ordinaires nouvelles de la Société à compter de la date de réalisation de la fusion, soit le 5 juillet 2022 ; ils expirent cinq ans après cette date.

Comme les BSAR peuvent être convertis en un nombre variable de nouvelles actions ordinaires, ils sont comptabilisés comme des dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c'est-à-dire évalués sur la base de leur prix coté au 31 décembre 2024 (0,0005 €).

### 27.3.2 Prêts garantis par l'Etat

En janvier 2021, dans le cadre des mesures mises en place en France par les pouvoirs publics en réponse à la crise de Covid-19, la Société a contracté trois prêts garantis par l'État auprès de BNP Paribas, HSBC Continental Europe et Bpifrance. Ces prêts seront remboursés entre janvier 2023 et janvier 2027.

### 27.3.3 Prêts de la BPI

Le 22 octobre 2024, la société a obtenu des prêts de BPI d'un montant de 373 milliers d'euros et 420 milliers d'euros respectivement.

Ces prêts ont été garantis par le transfert de créances de crédit d'impôt R&D à BPI pour respectivement 467 milliers d'euros pour le crédit d'impôt R&D 2021 et 525 milliers d'euros pour le crédit d'impôt R&D 2022.

L'antériorité des passifs financiers du Groupe est présentée ci-après :

<b>Analyse des échéances</b> (en milliers d'euros)	<b>2024</b>	<b>2023</b>
A moins d'un an	6 388	7 115
D'un à cinq ans	8 359	13 933
<b>Total passifs financiers</b>	<b>14 747</b>	<b>21 047</b>
Passifs financiers courants	6 388	7 115
Passifs financiers non courants	8 359	13 933
<b>Total passifs financiers</b>	<b>14 747</b>	<b>21 047</b>

## 27.4 Gestion du risque de change

Le risque de transaction concerne les transactions commerciales libellées en devises réalisées dans le cadre des activités (achat et vente) et/ou des opérations de financement (intérêts et amortissement). Le Groupe ne couvre pas son risque de transaction.

### 27.4.1 Sensibilité du risque de transaction

Dans la plupart des cas, les clients du Groupe sont facturés soit en EUR, soit en USD, soit dans leurs devises respectives. Les redevances de droits d'auteurs sont principalement réglées en EUR et en USD. Les paiements tels que les salaires, les honoraires de conseil et les loyers, sont réglés en monnaie locale. Dans certains cas, le Groupe peut avoir besoin de convertir des disponibilités en devises pour effectuer des paiements.

L'exposition du Groupe au risque de change à la clôture de la période considérée était la suivante :

(en milliers d'euros)	2024				2023			
	USD	GBP	BRL	MXN	USD	GBP	BRL	MXN
Créances clients	5 034	98	-	2 224	4 867	116	-	3 282
Dettes fournisseurs	(247)	(403)	(18)	-	(6)	(326)	-	-

Les gains/pertes de change nets comptabilisés dans le compte de résultat sont détaillés ci-après :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Gain de change net sur les créances clients et les dettes fournisseurs	142	(176)
Perte de change sur la réévaluation des comptes intragroupe inclus dans les chages financières	(2 027)	(371)
<b>Total des (pertes)/gains de change nets comptabilisés dans le résultat avant impôt de l'exercice</b>	<b>(1 885)</b>	<b>(547)</b>

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le Groupe est principalement exposé aux variations des taux de change EUR/USD, EUR/GBP, EUR/BRL et EUR/MXN. La sensibilité du résultat aux variations des taux de change provient principalement des créances clients, des dettes fournisseurs et des comptes courants (instruments financiers) libellés en USD, GBP, BRL et MXN.

Le tableau ci-après montre l'impact immédiat sur le résultat net avant impôt d'une hausse/baisse de 10 % du taux de change de clôture des devises importantes auxquelles le Groupe est exposé, aux 31 décembre 2024 et 2023. L'impact sur le résultat net est dû principalement aux actifs et passifs monétaires libellés dans une devise de transaction autre que la monnaie fonctionnelle d'une filiale du Groupe.

(en milliers d'euros)	(Augmentation)/Diminution du résultat avant impôt	
	2024	2023
Taux de change BRL/EUR – hausse de 10 %	3 120	2 492
Taux de change BRL/EUR – baisse de 10 %	(2 808)	(2 039)
Taux de change GBP/EUR – hausse de 10 %	34	49
Taux de change GBP/EUR – baisse de 10 %	(31)	(40)
Taux de change USD/EUR – hausse de 10 %	(130)	522
Taux de change USD/EUR – baisse de 10 %	(253)	(427)
Taux de change MXN/EUR – hausse de 10 %	(153)	446
Taux de change MXN/EUR – baisse de 10 %	138	(365)

L'exposition du Groupe aux autres fluctuations de change n'est pas significative.

#### 27.4.2 Sensibilité du risque de conversion

Le risque de conversion résulte de la conversion des résultats et de la situation financière de toutes les entités du Groupe ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. L'impact sur les capitaux propres du Groupe d'une baisse de 10 % de l'euro face à toutes les autres devises auxquelles il est exposé avoisinerait respectivement (3,8) millions d'euros et (4,2) millions, sur la base de l'exposition aux 31 décembre 2024 et 2023.

### 27.5 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt n'est pas considéré comme significatif pour le Groupe car le taux d'intérêt des trois prêts garantis par l'État en 2021 est fixe.

### 27.6 Instruments financiers

#### 27.6.1 Justes valeurs

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers, mais avait un passif financier évalué à la juste valeur au 31 décembre 2024. Les différents niveaux sont définis dans la note 2.

**Passifs financiers par niveau de hiérarchie des justes valeurs**

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2024
<b>Passifs financiers à la juste valeur</b>				
BSAR A et BSAR B	14			14
<b>Total passifs financiers à la juste valeur par niveau</b>	<b>14</b>	-	-	<b>14</b>

**27.6.2 Évaluations à la juste valeur sur une base récurrente**

Le tableau ci-après récapitule les variations de juste valeur du passif au titre des bons de souscription d'actions :

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>14</b>	<b>2 816</b>
<i>Variations sans incidence sur la trésorerie comptabilisées en résultat</i>		
Comptabilisation initiale	-	-
Variations de juste valeur	-	(2 802)
Émission d'actions lors de l'exercice de bons de souscription d'actions	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

**28. Engagements hors bilan et passifs éventuels****28.1 Engagements**

Le Groupe est soumis aux garanties minimums suivantes relatives au contenu de son service, dont la majorité concerne les paiements de redevances minimums associés à ses accords de licence pour l'utilisation de contenu sous licence, au 31 décembre :

(en milliers d'euros)	2024	2023
À moins d'un an	40 105	80 201
D'un à cinq ans	54 941	41 435
	<b>95 046</b>	<b>121 636</b>

Outre les garanties minimums ci-dessus, le Groupe est soumis à divers engagements d'achat non résiliables et à des contrats de service comportant des engagements de dépenses minimums, au 31 décembre :

(en milliers d'euros)	2024	2023
À moins d'un an	-	133
D'un à cinq ans	-	-
	-	<b>133</b>

Le Groupe bénéficie également des garanties minimums à recevoir suivantes de ses partenaires de distribution, au 31 décembre :

(en milliers d'euros)	2024	2023
À moins d'un an	41 584	35 978
D'un à cinq ans	74 181	97 870
	<b>115 765</b>	<b>133 848</b>

## 28.2 Passifs éventuels

Diverses actions en justice, procédures et réclamations sont en cours ou peuvent être intentées ou revendiquées contre le Groupe. Il peut s'agir, entre autres, d'affaires découlant d'une violation présumée de la propriété intellectuelle, de violations présumées de la réglementation relative aux consommateurs, d'affaires liées à l'emploi et de litiges découlant de relations contractuelles avec des fournisseurs ou autres.

En règle générale, la musique et les autres contenus mis à disposition par le service du Groupe sont concédés sous licence au Groupe par divers tiers. Nombre de ces licences permettent aux détenteurs de droits d'auditer le règlement des redevances du Groupe, et ce type d'audit pourrait donner lieu à des litiges concernant le montant des redevances payées par le Groupe. En cas de litige, le Groupe pourrait être tenu de payer des redevances supplémentaires, et les montants en jeu pourraient être importants.

Le Groupe comptabilise en charges les frais de justice au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Il constitue une provision pour pertes éventuelles lorsqu'il est probable qu'un passif ait été encouru et que le montant de la perte peut être raisonnablement estimé. Une issue défavorable de toute procédure juridique, si elle est importante, pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les liquidités ou le résultat opérationnel du Groupe.

## 29. Transactions avec les parties liées

### 29.1 Rémunérations des principaux dirigeants

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les principaux dirigeants comprennent les membres de la direction générale de la Société et du Conseil d'administration. Les montants présentés sont basés sur le montant brut total comptabilisé en charges dans le compte de résultat consolidé de l'exercice considéré.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Rémunération brute, charges patronales et avantages en nature	7 571	5 368
Indemnités de départ à la retraite	-	42
Indemnités de fin de contrat de travail	-	25
Rémunération fondée sur des actions	215	1 693
	<b>7 786</b>	<b>7 129</b>

### 29.2 Transactions avec les parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les transactions entre parties liées réalisées par le Groupe dans le cadre habituel de ses activités. Ces transactions sont généralement réalisées dans des conditions de concurrence normale.

Les transactions d'achat et de vente avec les parties liées sont indiquées ci-après :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Achats	-	681
Ventes	65 241	73 712

Les actifs et passifs liés aux transactions avec des parties liées sont présentés ci-après :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Créances	5 637	7 124
Dettes	-	8

## 30. Informations sur le Groupe

Le Groupe a le contrôle sur toutes les entités consolidées. Le tableau ci-dessous montre les filiales du Groupe consolidées selon la méthode d'intégration globale (« IG ») aux dates de clôture présentées :

Nom	2024		2023	
	Méthode de consolidation	% de capital détenu	Méthode de consolidation	% de capital détenu
Deezer Music Brasil LTDA	IG	100.00%	IG	100.00%
Deezer Russia LLC	N/I	0.00%	IG	100.00%
Deezer Inc.	IG	100.00%	IG	100.00%
Musica Ilimitada SA de CV	IG	100.00%	IG	100.00%
Deezer Mena FZ-LLC	IG	100.00%	IG	100.00%
Dreamstage Inc.	MEE	46.35%	IG	46.35%
Driift Holding Ltd	MEE	46.35%	IG	46.35%
Driift Live Inc.	MEE	46.35%	IG	46.35%
Driift Live Ltd	MEE	46.35%	IG	46.35%
Deezer Müzik Dağıtım ve Organizasyon Limited Şirketi	IG	100.00%	IG	100.00%
Deezer Dijital Hizmetler ve Dağıtım A.Ş.	IG	100.00%	IG	100.00%
Deezer Production SAS	IG	100.00%	IG	100.00%
Maçic internet musik gmbh	IG	100.00%	IG	100.00%

### 31. Événements postérieurs à la date de clôture

Deezer S.A a déployé un outil de pointe dans la détection de musique générée par IA, révélant qu'environ 10 000 pistes totalement générées par IA sont livrées à la plateforme chaque jour, soit environ 10 % du contenu quotidien livré. La technologie de Deezer est en développement depuis un an, avec l'objectif clair de surpasser les outils existants, et de détecter spécifiquement le contenu généré par IA sans nécessiter un entraînement extensif sur des ensembles de données spécifiques. Une demande pour deux brevets a été déposée fin décembre, et Deezer prend désormais le leadership sur le sujet de la création d'une plus grande transparence pour les fans et les créateurs.

Deezer S.A, et la Sacem, leader mondial de la gestion collective des droits des créateurs et éditeurs, ont annoncé le 15 janvier 2025 l'adoption du modèle de redistribution dit « Artist-Centric » pour les droits d'auteurs sur Deezer en France.

Le 7 février, Deezer S.A a cédé ses actions de Driift holding à All Things Considered Services Ltd sans charges ni réclamations de tiers avec garantie de titre complet (prix : 1 £ par action, 132 780 £). All Things Considered Services Ltd a acheté à Deezer S.A les actions de la vente ainsi que tous les droits et avantages qui y sont attachés ou revenant à leur réalisation.